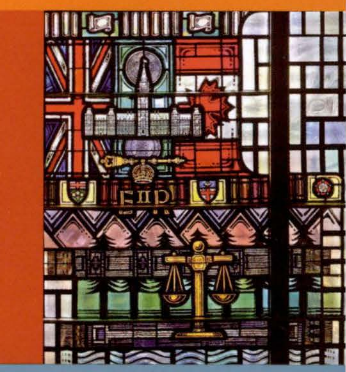
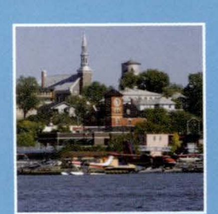
Rapport annuel Points saillants



The Law Society of Upper Canada | Barreau du Haut-Canada

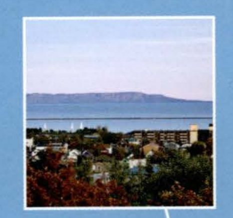
2011





Kenora

Rencontre printanière des associations du barreau des districts de Kenora et de Rainy River



Thunder Bay

Séance d'information sur l'élection des conseillers et des conseillères

36 000 km parcourus en Ontario

Créer des liens

J'ai été ravie de rencontrer les avocats, avocates et parajuristes partout dans notre province, de Cornwall à Sarnia, en passant par Kenora et Gananoque. J'ai été honorée par la chaleureuse réception que j'ai reçue partout où je suis allée. En parlant avec vous et en vous écoutant, j'ai beaucoup appris. J'ai appris à quel point nous nous soucions du droit, de l'avenir de la profession et de notre clientèle.

— La trésorière, Laurie H. Pawlitza

45 000 km parcourus au Canada

100 000 km parcourus dans le monde

Points saillants de l'exercice
Table des matières

Créer des liens

J'ai été ravie de rencontrer les avocats, avocates et parajuristes partout dans notre province, de Cornwall à Sarnia, en passant par Kenora et Gananoque. J'ai été honorée par la chaleureuse réception que j'ai reçue partout où je suis allée.

Comme trésorière, je n'ai que deux occasions d'écrire le message d'introduction dans le rapport annuel : la première au début de mon mandat de deux ans, après avoir été dans le poste moins d'un an, et la dernière, vers la fin. Le présent rapport annuel de 2011 couvre la période centrale de mon mandat de trésorière, qui semble avoir passé avec une rapidité incroyable – peut-être parce que l'année a été tellement chargée!

En 2011, nous avons marqué la mise en œuvre de la formation professionnelle continue et de la réforme de la gouvernance. Nous avons tenu l'élection d'un conseil au sein duquel nous avons accueilli 14 nouveaux membres. Nous avons créé le Groupe de travail sur le stage, auquel j'ai participé tant sur le plan du fonctionnement quotidien que des consultations provinciales. Nous avons fait de l'accès à la justice en droit de la famille une priorité et nous examinons les prochaines étapes de la réglementation des parajuristes.

Nos nouveaux conseillers et conseillères ont trouvé leur rythme de travail en s'attaquant à nos défis multiples et contradictoires. Ils et elles seront bien servis par un excellent personnel tout à fait compétent. Bien sûr, ils ont hérité d'une organisation qui a bénéficié énormément de la direction rigoureuse de Me Malcolm Heins, parti au début de 2012 après onze ans comme directeur général.

Nous serons très heureux de travailler avec Me Robert Lapper, notre nouveau directeur général, qui a quitté son poste de sous-ministre du Travail en Colombie-Britannique pour se joindre à nous.

En 2011, je me suis beaucoup déplacée dans la province, pour rencontrer des avocats et des avocates, des parajuristes, des juges, des étudiants et des étudiantes en droit et des membres du public. J'ai souvent parlé du vieillissement de la profession, de la nature évolutive de la pratique du droit, de l'accès à la justice – surtout en droit de la famille – des stages et de la formation.

J'ai été ravie de rencontrer les avocats, avocates et parajuristes partout dans notre province, de Cornwall à Sarnia, en passant par Kenora et Gananoque. J'ai été honorée par la chaleureuse réception que j'ai reçue partout où je suis allée. J'ai découvert que les meilleurs discours étaient les plus courts, puisqu'ils laissent du temps pour les questions et les discussions individuelles. En parlant avec vous et en vous écoutant, j'ai beaucoup appris. J'ai appris à quel point nous nous soucions du droit, de l'avenir de la profession et de notre clientèle.



La trésorière, Laurie H. Pawlitza

Nous ne pensons certes pas tous de la même façon. Nous ne sommes pas d'accord, par exemple, sur la façon dont le Barreau devrait aborder le stage. Par ailleurs, bien que nous convenions qu'il reste beaucoup de travail à faire pour l'accès à la justice, il existe diverses perspectives sur les solutions possibles. Quant au

vieillissement de la profession, si le problème est clair, la solution, elle, ne l'est pas.

Le stage, l'accès à la justice et le vieillissement de la profession, ainsi que la réglementation des parajuristes, ont des répercussions importantes sur les avocats et les parajuristes. La direction que nous prendrons à leur égard et à l'égard d'autres problématiques aura des conséquences profondes et durables sur l'avenir de notre profession.

Le rôle du Barreau dans la résolution de ces problématiques varie selon les perspectives. Pour certains, la *Loi sur le Barreau* exige que nous agissions comme chef de file. Pour d'autres, nous devons manifestement agir comme instrument de facilitation et de collaboration.

Nous devons diriger en veillant à assurer la compétence de nos membres. Notre programme de formation professionnelle continue et le Groupe de travail sur le stage témoignent de notre engagement en ce sens.

Notre appui continu aux praticiens et praticiennes exerçant seuls ou en petits cabinets est vital pour que le public puisse trouver un avocat ou un parajuriste dans sa communauté en cas de besoin.

Dans le présent rapport annuel, vous trouverez plusieurs des initiatives que nous avons lancées en 2011 pour remplir notre mandat visant à réglementer les services juridiques dans l'intérêt du public.

La *Loi sur le Barreau* prévoit notre obligation de « faciliter l'accès à la justice ». Cela exige que nous collaborions avec de nombreux partenaires du secteur de la justice, y compris deux paliers de gouvernement, une magistrature indépendante et des organisations juridiques consacrées à l'amélioration de la justice sociale. Nous avons une variété de rôles à jouer pour aider à réaliser une réforme. Nous pouvons agir comme instigateur, soutien et partenaire.

Nous continuons de soutenir l'élargissement du tribunal de la famille unifié et de chercher des moyens pour simplifier le processus juridique.

Il existe une volonté croissante du public de se charger lui-même de ses affaires juridiques, avec une aide juridique occasionnelle. En 2011, nous avons abordé cette question et avons offert des conseils aux avocats et aux parajuristes qui acceptent des mandats à portée limitée. De plus, nous avons maintenu la gratuité de notre Service Assistance-avocats, en place depuis 40 ans, qui, en 2011, a répondu à plus de 160 000 personnes.

La réglementation des parajuristes représente un aspect important de notre engagement envers l'accès à la justice. Nous passons maintenant à notre cinquième année de réglementation des parajuristes, et nous nous préparons à faire un examen complet de tout le système. Nous planifions également d'analyser les besoins juridiques de façon à déterminer s'il faut faire des changements.

Pendant les six derniers mois de mon mandat en 2012, j'ai continué de me déplacer et de rencontrer des membres et d'autres parties concernées. Nous parlons de tous ces enjeux et d'autres problématiques. Nous avons toujours des défis, mais le Barreau continuera de diriger comme il se doit et d'aider lorsqu'il le peut.

J'ai eu l'honneur d'agir à titre de 63e trésorière du Barreau. Cette expérience a été formidable et enrichissante du point de vue personnel. J'ai une profonde gratitude envers mes collègues conseillers et conseillères, le personnel du Barreau et les nombreux autres qui m'ont donné leur appui et leurs conseils pendant mon mandat.

Je suis très fière du Barreau comme institution qui régit les fournisseurs de services juridiques dans l'intérêt du public.

La trésorière,



Laurie H. Pawlitza

Aller de l'avant – développer nos forces

La profession juridique de l'Ontario vit une période à la fois excitante et difficile dans ce paysage en constante évolution. À peine ai-je entrepris ma fonction de directeur général du Barreau du Haut-Canada que je me rends compte du nombre croissant d'enjeux qui doivent être abordés au cours des prochains mois et années. Je commence à connaître l'organisation et à travailler avec la trésorière, le Conseil et le personnel hautement compétent du Barreau, et je suis convaincu que grâce à l'engagement, au dévouement et à l'ingéniosité qui caractérisent notre travail, nous sommes en bonne position pour envisager les futures problématiques comme des ouvertures, identifier les priorités, nouvelles et en cours, et bâtir sur les nombreuses réalisations de la dernière décennie.

En 2011, le Barreau a fait d'énormes progrès dans la poursuite des priorités établies par le Conseil précédent. Les points saillants énoncés ci-dessous reflètent nos progrès à l'égard de chacune des priorités clés.

Priorité n° 1 : Maintenir des normes élevées et assurer la compétence, veiller à la qualité de la compétence après l'assermentation et à l'accès aux programmes d'amélioration de la qualité

Les avocats, avocates et parajuristes titulaires de permis font partie intégrante du mandat du Barreau visant à réglementer la profession dans l'intérêt du public. En juin 2011, le Groupe de travail sur le stage a été formé pour étudier les problématiques à ce sujet. En décembre 2011, le Conseil a approuvé une consultation de trois mois auprès de la profession et autres parties concernées afin d'examiner cinq options possibles.

Pendant ce processus, le Barreau a continué de s'assurer que les exigences d'accès à la profession sont justes et accessibles et que les nouveaux avocats et avocates ont une formation pertinente pour bien servir le public.

Le Barreau a poursuivi sa collaboration avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada pour établir des normes nationales et assurer l'uniformité des processus d'évaluation des permis d'avocats.

Cette année a marqué le premier anniversaire de l'exigence de formation professionnelle continue (FPC), qui est une grande réussite. Seul un petit pourcentage des membres n'a pas satisfait à l'exigence annuelle avant le 31 décembre 2011. Plusieurs membres ont apprécié la valeur de la formation permanente. L'exigence de FPC constitue une étape importante dans les efforts du Barreau pour assurer la compétence par le biais de mesures concrètes visant à améliorer la qualité. Elle démontre aussi l'engagement envers la qualité de la part des avocats et des parajuristes et renforce le respect du public pour la profession juridique.



Le directeur général, Robert G.W. Lapper, c.r.

En collaboration avec les associations de comtés et de districts, les examinateurs et examinatrices de la gestion de la pratique du Barreau ont aussi présenté plusieurs séances régionales de FPC sur les processus de gestion efficace de la pratique. Ces séances ont fourni aux avocats et avocates des conseils de premier ordre sur les pratiques exemplaires, les stratégies d'amélioration et la création de méthodes de travail efficaces.

Priorité nº 2 : Réglementation professionnelle, avec accent sur l'efficacité et la transparence du processus de discipline et l'assurance de la qualité

À titre d'organe de réglementation de plus de 43 000 avocats et quelque 4 100 parajuristes, le Barreau continue de renforcer son processus de réglementation tout en protégeant le public.

Le privilège du secret professionnel est un élément essentiel de l'appareil judiciaire et une exigence absolue de la relation entre les fournisseurs de services juridiques et les personnes qui sollicitent leur avis et leur représentation. Sans la garantie de totale confidentialité, les clients ne pourraient pas s'ouvrir entièrement à leur représentant juridique et l'accès à la justice serait compromis. En 2011, le Barreau a élaboré des lignes directrices sur les perquisitions de cabinet afin d'informer les avocats des pratiques exemplaires à suivre pour protéger le privilège du secret professionnel si la police perquisitionne un cabinet et saisit des dossiers. Des lignes directrices similaires pour les parajuristes sont en cours de production.

Pour alerter les communautés aux risques d'embaucher un praticien juridique qui ne détient pas de permis, nous avons lancé une campagne médiatique sur l'exercice illégal à la fin de 2011. La campagne encourageait les gens à consulter gratuitement le répertoire en ligne du Barreau pour confirmer le statut d'un avocat ou d'un parajuriste avant de retenir ses services.

On trouve maintenant sur notre site Web d'autres renseignements décrivant le type de fraudes et autres pratiques illégales qui ont récemment fait l'objet de poursuites par le Barreau, ainsi que les noms des fraudeurs. Pendant la campagne, la circulation dans notre répertoire et les pages connexes a connu une augmentation importante.

Le Barreau est également un participant clé au projet de normes de discipline nationales, une initiative de la Fédération des ordres professionnels de juristes qui vise à élaborer des normes de rendement significatives à l'échelle nationale pour tous les barreaux canadiens. En 2011, les participants ont développé des normes sur les délais raisonnables en matière de réglementation, sur l'accessibilité et sur la transparence. Des projets pilotes pour tester la mise en œuvre de ces normes seront lancés en 2012.

Priorité nº 3 : Accès à la justice

Le Barreau a poursuivi sa collaboration avec Services juridiques Pro Bono de l'Ontario et Aide juridique Ontario en 2011 pour le Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, avec l'aide financière de la Fondation du droit de l'Ontario, afin de déterminer et d'aborder certains des obstacles auxquels font face les Ontariens et les Ontariennes à revenu faible et moyen pour leur rendre la justice plus accessible.

Les deux rapports produits dans le cadre de ce projet, *À l'écoute de l'Ontario* (2010) et *La Géographie des services juridiques civils en Ontario* (2011), ont produit les premières données de recherche empirique du genre. La recherche a aidé à identifier précisément les types de besoins juridiques qui ne sont pas comblés. Elle servira de base pour élaborer d'autres approches afin d'y répondre.

Le Conseil a approuvé la création d'une plateforme à l'essai en droit de la famille pour donner des conseils aux parties en litige qui se représentent elles-mêmes ou qui ne sont pas représentées dans un différend de droit de la famille. Dès le printemps 2012, Votre droit : Le droit de la famille en Ontario, plateforme unifiée en ligne présentera les renseignements disponibles et offrira des instructions simples aux gens qui essaient de naviguer dans le système judiciaire pour des questions de droit de la famille. La plateforme indiquera également aux parties les circonstances où elles doivent avoir recours à des conseils juridiques.

Le Service Assistance-avocats comble un important besoin public depuis 40 ans en donnant à la population de l'Ontario accès à des avocats qui peuvent l'informer de ses droits devant la loi et de ses options. Le travail a été amorcé en 2011 pour élargir le service de façon à inclure les parajuristes, afin de satisfaire à la demande croissante du public pour un plus grand accès aux services juridiques, et d'y apporter d'autres améliorations.

Dès le printemps 2012, le nouveau Service de référence du Barreau donnera des directives claires pour aider les personnes à utiliser le service de façon plus efficace, et comprendra une composante en ligne pour un meilleur accès.

Priorité nº 4 : La diversité dans la profession juridique

La recherche et la collecte de données démographiques que le Barreau fait de façon continue sur la profession ont permis de créer des initiatives innovatrices comme le projet de rétention des femmes en pratique privée, la consultation des avocats et avocates autochtones et le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement.

Cette année, le Barreau a poursuivi le sondage volontaire auprès des avocates et des avocats qui changent leurs activités principales ou leur catégorie professionnelle. Le sondage lancé en 2009 inclura les parajuristes dès 2012.

À l'automne 2011, le Barreau annonçait une prolongation de deux ans du projet Justicia pour permettre aux quelque 55 grands et moyens cabinets participants de continuer leur important travail d'identification et d'adoption de principes et de pratiques exemplaires encourageant la rétention et l'avancement des femmes. Le Barreau a aussi approuvé une prolongation du programme d'aide au congé parental jusqu'au 31 décembre 2012.

Dans le cadre de la mise en œuvre continue des recommandations visant à aider les avocates, le Conseil du Barreau a approuvé un programme d'encadrement professionnel en décembre 2011.

Lancé le 2 avril 2012, le programme offre de l'encadrement aux avocates exerçant seules ou en petits cabinets de cinq avocats et moins qui doivent prendre un congé de maternité, parental ou de compassion. Le but du programme est d'aider les avocates à ralentir leur pratique avant un congé, à maintenir leur pratique pendant un congé et à réintégrer la pratique en revenant d'un congé.

Priorité n° 5 : Praticiens exerçant seuls et en petits cabinets

Améliorer les outils de soutien aux praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets continue d'être une priorité pour le Barreau. Nous avons tenu la sixième conférence annuelle des praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets en juin 2011, avec une séance de formation sur la planification d'urgence et les exigences relatives aux procurations. La présentation portait sur des carences dévoilées par des inspections professionnelles dans les domaines de la continuité des affaires et de la planification de mesures d'urgence, ainsi que des risques connexes et des normes de compétence minimum. On y a aussi proposé diverses approches pour aider les membres à satisfaire à des normes pertinentes.

De nombreux programmes découlant de l'initiative de rétention des femmes, comme le centre de ressources des femmes en ligne et le registre des avocats à contrat, continuent d'être utiles aux avocats exerçant seuls ou en petits cabinets. Ces initiatives sont conçues pour aider et guider les avocates et avocats qui ont besoin de s'éloigner de leur pratique ou qui ont besoin d'aide.

Priorité n° 6 : Réglementation des parajuristes

Le Barreau a entamé un processus d'examen des besoins juridiques des Ontariens et des Ontariennes. Cela fait suite à l'Assemblée générale annuelle de 2010 où la trésorière s'est engagée à examiner l'élargissement de la portée du mandat des parajuristes pour aider à répondre à l'évolution de ces besoins juridiques.

En septembre 2011, le Conseil a approuvé la remise annuelle par le Barreau du Prix des parajuristes remarquables à un parajuriste satisfaisant à un ou plusieurs des cinq critères établis. Les mises en candidature sont examinées par un comité de sélection formé des cinq parajuristes membres du Comité permanent des parajuristes, du vice-président du comité, d'un membre non juriste du comité et de la trésorière ou d'un substitut.

En 2010, le Barreau a approuvé l'inscription au Processus d'accès à la profession pour un autre groupe de candidats potentiels à la profession de parajuriste. Les membres des groupes exemptés qui se sont inscrits au processus d'intégration étaient tenus de satisfaire aux exigences de bonnes mœurs, de réussir l'examen en qualité de parajuriste et de suivre un cours en ligne de déontologie et de représentation.

À l'automne, le Barreau a commencé à offrir des réceptions pour accueillir les nouveaux et nouvelles parajuristes dans la profession. Ces réceptions auront lieu deux fois par année. Le Barreau a accueilli plus de 100 parajuristes titulaires de permis à la première réception en novembre.

À la fin de 2011, on a commencé l'examen après cinq ans de la réglementation des parajuristes, tel que requis par l'article 63.1 de la *Loi sur le Barreau*. L'examen porte sur la façon dont les titulaires de permis sont réglementés depuis 2007 et l'effet de cette réglementation sur les parajuristes et le public.

Priorité n° 7 : Communications stratégiques par le biais de bonnes relations médiatiques, de la mesure des attitudes et de l'opinion publiques et d'une communication proactive

En 2011, le Barreau a continué de mettre en œuvre sa stratégie de communication pour faciliter au public la recherche d'un avocat ou d'un parajuriste et pour mieux faire connaître son rôle par rapport à l'intérêt public, tout en sensibilisant les avocats et les parajuristes à ses initiatives.

Nous avons ajouté une sixième vignette vidéo dans notre série « Votre droit » sur YouTube. La série a recours aux avocats et aux parajuristes pour démythifier certains des problèmes juridiques qu'ont souvent en commun les membres du public.

En 2011, nous avons repensé le site Web du Barreau et réorganisé la page d'accueil autour de trois secteurs principaux : Pour le public, Avocats et Parajuristes. Le nouveau design crée avec sa fonctionnalité un site d'apparence contemporaine, de navigation facile et simple à utiliser.

À la fin de 2011, des avocats nouvellement assermentés ont été réunis en groupes de discussion afin d'explorer leur utilisation actuelle des communications du Barreau, et nous avons noté leurs recommandations pour nous améliorer. Les sondages quantitatifs menés dans ce segment de la profession au début de 2012 viendront compléter cette recherche. Les conclusions nous serviront à continuer d'améliorer la façon d'informer la profession sur le Barreau.

Priorité n° 8 : Structure de gouvernance

La mise en œuvre des réformes de gouvernance s'est poursuivie en 2011 avec des modifications aux règlements administratifs pour traiter : de la participation des anciens trésoriers aux débats du Conseil; de la présence au Conseil des conseillers bénéficiant de droits acquis, d'office et émérites qui sont d'anciens trésoriers; et de la rémunération des conseillers émérites.

En avril, le Barreau a mené l'élection du Conseil de 2011 presque entièrement en ligne. Le nouveau format électronique a entraîné une réduction des coûts d'imprimerie et de poste. Le Barreau a tenu une série de séances d'information en 2010 et en 2011 pour

offrir des renseignements sur les initiatives du Barreau, pour répondre aux questions sur la fonction de conseiller et pour encourager les membres à voter en plus grand nombre. Nous avons reçu 15 592 bulletins de vote, représentant 37 % de la profession, renversant ainsi une longue tendance à la baisse de la participation des électeurs.

Dix-huit des 40 conseillers élus sont des femmes – le même nombre qu'en 2007, alors qu'on comptait le plus haut taux de femmes jamais élues.

Tournés vers l'avenir ...

Le Conseil a établi pour les quatre prochaines années de nouvelles priorités stratégiques, des plans et des objectifs qui formeront une partie essentielle de notre travail en 2012. Alors que l'économie continue de rendre difficile la prestation de services juridiques et le maintien d'un milieu réglementaire convenable, nous demeurons engagés à livrer et à développer des programmes et des services qui nous permettent de bien gouverner dans l'intérêt public.

Grâce à l'excellent sens de direction laissé par mon prédécesseur, Maître Malcolm Heins, le Barreau du Haut-Canada est une organisation solide, bien gérée et en bonne position financière depuis 11 ans. Nous sommes prêts à prendre le relais.

Je suis heureux de faire partie de cette organisation. J'anticipe avec intérêt de travailler avec le Conseil, le personnel du Barreau et les membres de la communauté juridique pour assurer un meilleur accès à la justice, renforcer la réglementation professionnelle dans l'intérêt public et aider les avocats et les parajuristes à offrir des services de haute qualité à la population de l'Ontario.

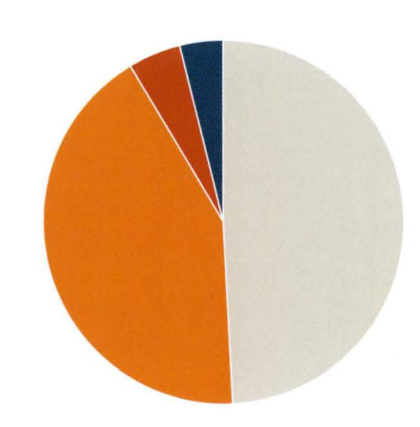
Le directeur général,

Robert G.W. Lapper, c.r.

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES AVOCAT(E)S EN RÈGLE

Le Grand Toronto	49 %
Ailleurs en Ontario	42 %
Autres provinces	5 %
Extérieur du Canada	4 %

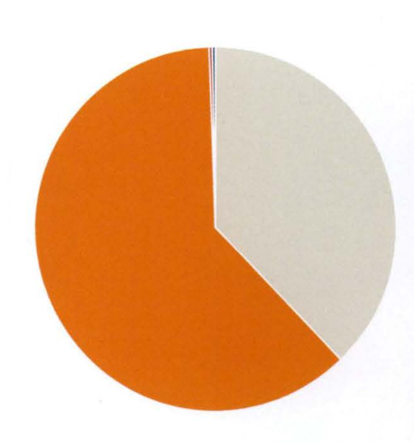
Données au 31 décembre 2011



RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES PARAJURISTES EN RÈGLE

Le Grand Toronto	38 %
Ailleurs en Ontario	62 %
Autres provinces	0 %
Extérieur du Canada	0 %

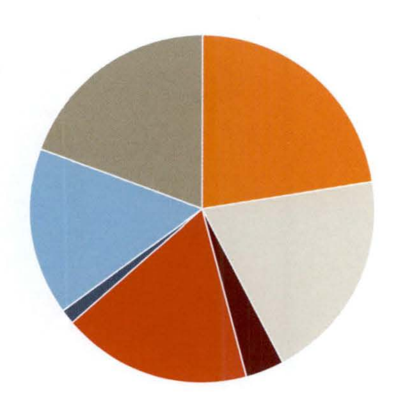
Données au 31 décembre 2011



AVOCAT(E)S SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

- Exerçant seul(e)s 23 %
- Associé(e)s 20 %
- Employé(e)s 3 %
- Salarié(e)s 18 %
- Éducation 1 %
- Gouvernement 16 %
- Autres 19 %

Données au 31 décembre 2011



AVOCAT(E)S SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE

	Total	H	%	F	%
Moins de 30 ans	2 627	1 103	3 %	1 524	4 %
30 à 39 ans	11 322	5 291	12 %	6 031	14 %
40 à 49 ans	10 856	5 972	14 %	4 884	11 %
50 à 65 ans	13 853	9 625	22 %	4 228	10 %
Plus de 65 ans	4 735	4 336	10 %	399	0 %
	43 393	26 327	61 %	17 066	39 %

Données au 31 décembre 2011

PARAJURISTES SELON LE GROUPE D'ÂGE ET LE SEXE

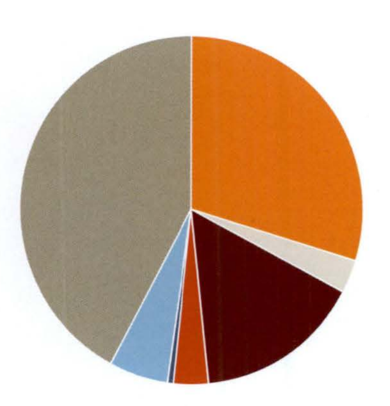
	Total	H	%	F	%
Moins de 30 ans	1 016	241	6 %	775	19 %
30 à 39 ans	842	308	8 %	534	13 %
40 à 49 ans	993	489	12 %	504	12 %
50 à 65 ans	1 104	701	17 %	403	10 %
Plus de 65 ans	141	129	3 %	12	0 %
	4 096	1 868	46 %	2 228	54 %

Données au 31 décembre 2011

PARAJURISTES SELON LA CATÉGORIE D'EMPLOI

- Exerçant seul(e)s 30 %
- Associé(e)s 3 %
- Employé(e)s 16 %
- Salarié(e)s 3 %
- Éducation 0 %
- Gouvernement 6 %
- Autres 42 %

Données au 31 décembre 2011



TAILLE DU CABINET D'AVOCATS

Taille du cabinet	Nbre de cabinets*	% du total	Nbre de titulaires de permis	% du total
1	8 019	77 %	8 019	33 %
2 à 10	2 167	21 %	7 163	29 %
11 à 25	162	2 %	2 545	10 %
26 à 50	39	0 %	1 335	6 %
Plus de 51	34	0 %	5 256	22 %
	10 421	100 %	24 318	100 %

Données au 31 décembre 2011
**Comprend les activités principales et secondaires.*

TAILLE DU CABINET DE PARAJURISTES

Taille du cabinet	Nbre de cabinets*	% du total	Nbre de titulaires de permis	% du total
1	1 084	85 %	1 084	67 %
2	120	9 %	240	15 %
3	31	2 %	93	6 %
4	17	1 %	68	4 %
5	8	1 %	40	2 %
6	11	1 %	81	5 %
	1 271	100 %	1 606	100 %

Données au 31 décembre 2011
**Comprend les activités principales et secondaires.*

Mandat

Le Barreau du Haut-Canada réglemente les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario dans l'intérêt du public. Le Barreau a l'obligation de protéger l'intérêt public, de défendre et de faire avancer la cause de la justice et la primauté du droit, de faciliter l'accès à la justice pour la population de l'Ontario et d'agir de manière rapide, ouverte et efficace.

Le Barreau veille à ce que toutes les personnes qui exercent le droit ou qui fournissent des services juridiques en Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie selon les services juridiques fournis.

Histoire

Fondé en 1797, le Barreau du Haut-Canada est l'une des premières organisations professionnelles d'Amérique du Nord. Situé à Osgoode Hall à Toronto depuis 1832, le Barreau réglemente quelque 43 000 avocats et 4 100 parajuristes titulaires de permis en Ontario. L'organisation a pris grand soin de maintenir l'intégrité historique d'Osgoode Hall, classé patrimoine national, en préservant son caractère tout en créant un lieu de travail moderne.



Gouvernance

Les activités du Barreau sont gérées par 50 membres du conseil d'administration, appelés conseillers et conseillères – 40 avocats et deux parajuristes élus par leurs pairs tous les quatre ans, et huit non-juristes membres du public nommés par le gouvernement de l'Ontario. Les conseillers se rencontrent chaque mois pour formuler les politiques portant sur la gouvernance de la profession juridique et pour traiter d'affaires connexes dans un forum appelé Conseil. Ils forment également des comités d'audition pour entendre les causes mettant en jeu la conduite, la capacité ou la compétence des avocats et des parajuristes, et participent à divers comités. Le chef du Barreau est le trésorier ou la trésorière et préside le Conseil.

Les cotisations annuelles payées par les membres du Barreau en financent entièrement le fonctionnement.

Réglementation

Un des aspects clés de l'autorité du Barreau est d'établir et de mettre en œuvre des normes de compétence et de déontologie. Le Barreau contrôle l'octroi de permis aux avocats et aux parajuristes de l'Ontario.

Les avocats et les parajuristes sont :

- assujettis aux règles et aux règlements administratifs établis par le Conseil, y compris les lignes directrices en matière de déontologie et les structures de pratique
- tenus de maintenir des comptes en fiducie s'ils détiennent des fonds au nom de clients
- assujettis à des vérifications de leurs livres et registres, y compris tout registre de comptes en fiducie dans lesquels les fonds de clients sont détenus
- tenus de maintenir une assurance responsabilité civile professionnelle
- tenus de contribuer au Fonds d'indemnisation
- tenus de déposer une déclaration annuelle auprès du Barreau décrivant leurs domaines de pratique et les fonds en fiducie qu'ils détiennent
- tenus de suivre 12 heures par année de formation professionnelle continue, pour se tenir au courant des changements dans le droit.

Accès à la justice

Le Barreau offre plusieurs programmes et services pour aider le public à accéder aux services et aux renseignements juridiques dont il a besoin, et préconise l'accessibilité des services juridiques à tous et à toutes.

Le Barreau soutient d'autres programmes qui offrent des services et de l'éducation juridiques aux personnes dans le besoin, comme Services juridiques Pro Bono de l'Ontario, et s'active à identifier et à éliminer les défis que le public doit relever pour avoir accès à la justice.

Le Barreau est engagé à promouvoir l'égalité, la diversité et l'accès à la justice et a créé une solide infrastructure pour élaborer des initiatives et des programmes qui encouragent la diversité dans la profession juridique.

Les politiques au service de notre mandat

Le Secrétariat des politiques soutient les conseillers et les conseillères dans leur rôle au sein de l'organe dirigeant en fournissant des secrétaires aux comités permanents du Conseil et aux groupes d'études et de travail.

Selon la nature des politiques en cours d'élaboration, les membres de cette direction peuvent :

- faire de la recherche sur l'historique des politiques
- déterminer comment les autres barreaux et ordres professionnels du Canada et ailleurs dans le monde abordent certaines questions
- consulter les partenaires, y compris la profession, les organismes judiciaires et le gouvernement.

Le personnel du Secrétariat des politiques rédige également des présentations aux organes gouvernementaux et autres en réponse à des propositions. De plus, il analyse les projets de loi et les propositions de réglementation et, le cas échéant, les porte à l'attention des comités pertinents et du Conseil pour préparer des réponses.



Le Barreau a accueilli plus de 100 des nouveaux parajuristes de l'Ontario lors de la première réception tenue en leur honneur le 15 novembre 2011.

Le procureur général John Gerretsen (au centre) a félicité les parajuristes pour leur contribution à l'accès à la justice en Ontario. La trésorière du Barreau, Laurie H. Pawlitza, et la présidente du Comité permanent des parajuristes, Cathy Corsetti, ont aussi offert quelques mots de bienvenue aux nouveaux titulaires de permis.

L'Ontario est la première juridiction en Amérique du Nord qui octroie des permis aux parajuristes. Plus de 4 000 parajuristes ont un permis du Barreau.

Réglementation des avocats, des avocates et des parajuristes

En 2011, une grande partie du travail du Secrétariat des politiques a porté sur la réglementation des activités des avocats, des avocates et des parajuristes, notamment :

- L'adoption d'une politique de Conseil interdisant aux conseillers et aux arbitres de représenter des titulaires de permis faisant l'objet d'une enquête par le Barreau
- Les modifications aux codes de déontologie et aux règlements administratifs à l'égard des obligations relatives aux comptes en fiducie
- La mise en œuvre des modifications au *Code de déontologie* concernant les mandats à portée limitée
- Les modifications au *Code de déontologie* des parajuristes à l'égard de parajuristes agissant à titre de représentant et de témoin dans une même affaire
- Les modifications aux règlements administratifs sur les équivalences de certains membres de tribunaux face à l'exigence de formation dans le cadre du Processus d'accès à la profession de parajuriste
- L'achèvement du projet d'intégration pour faciliter l'octroi de permis aux membres de groupes de parajuristes et d'agents de recouvrement exemptés
- Les modifications aux *Règles de pratiques et de procédure* à l'égard d'une nouvelle conférence de résolution par consentement avant l'instance dans le cadre du processus d'audition et afin d'interdire la photographie lors des audiences au Barreau
- L'adoption d'un programme obligatoire de formation pour arbitre
- L'élaboration en cours des nouvelles règles d'appel
- L'adoption d'une directive de pratique sur les ajournements devant le comité d'audition
- L'approbation du rapport du comité de mise en œuvre du diplôme de common law de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada
- Le travail en cours du Groupe de travail sur le stage
- L'approbation de l'accord modifié de libre circulation au Québec pour inclure les membres de la Chambre des notaires et les modifications nécessaires aux règlements administratifs

- L'approbation des modifications aux clauses sur la libre circulation temporaire des membres du Barreau du Québec et du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut et modifications nécessaires aux règlements administratifs
- L'approbation des projets du Comité du patrimoine à l'égard de l'histoire de la profession juridique et la documentation des données historiques en matière de discipline
- L'achèvement de la recherche préliminaire sur les modèles alternatifs de prestation de services juridiques.

2011 BARREAU DU HAUT-CANADA

Élection des membres du Conseil

Gouvernance

Le secrétariat a soutenu la dernière phase du travail du Groupe d'étude sur la gouvernance. Le groupe d'étude a préparé la dernière série de modifications aux règlements administratifs, adoptées en janvier 2011, afin de mettre en œuvre les décisions du Conseil sur les réformes en matière de gouvernance.

D'autres initiatives comprennent l'établissement d'une réception pour les nouveaux parajuristes deux fois par année, la mise en œuvre d'un nouveau prix pour parajuriste et l'amorce de l'examen obligatoire après cinq ans de la réglementation des parajuristes.

Le directeur des politiques et des tribunaux a géré l'élection des conseillers en avril 2011. Pour la première fois, l'élection était menée presque entièrement en ligne, les documents électoraux ont été livrés aux électeurs par courriel et les renseignements des candidats ont été affichés en ligne. Un groupe de travail a été formé pour aborder certains problèmes soulevés dans le processus d'élection de 2011.

Une séance de planification pour les conseillers a été tenue en septembre 2011 dans le cadre d'un processus adopté par le Conseil pour fixer les priorités du mandat des conseillers de 2011 à 2015. Le Conseil a approuvé les priorités suivantes :

- Accès à la justice
- Normes de compétence et normes professionnelles
- Équité, diversité et rétention
- Questions relatives aux tribunaux
- Structures d'entreprise et financement des cabinets
- Réglementation professionnelle.

Le Conseil a aussi convenu que de bonnes communications et de bonnes relations publiques, ainsi que l'efficacité de la gouvernance du Conseil, sont des objectifs constants qui doivent être poursuivis avec diligence pour améliorer l'efficacité du Barreau comme organe de réglementation.

Pour améliorer son efficacité, le Barreau a entrepris la mise en œuvre des réunions sans papier pour le Conseil et ses comités permanents, dans lesquelles les documents sont affichés sur un site sécurisé à l'aide de la technologie iPad.



Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada

Le personnel du Secrétariat des politiques soutient aussi le travail de la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada, qui en 2011, a porté sur :

- la mise en œuvre des règles de libre circulation nationale
- le comité permanent sur le code type de déontologie professionnelle
- le comité de mise en œuvre du diplôme canadien de common law
- le projet de normes de discipline nationales
- les réponses aux rapports de consultation du ministère des Finances sur la législation contre le blanchiment d'argent.

Greffe du tribunal

Le Greffe du tribunal est chargé de l'administration efficace des audiences du Barreau – faites par les comités d'audition et d'appel. Cela comprend la programmation des audiences et le travail de greffier; le soutien aux arbitres conseillers, l'administration et l'examen des ordonnances et des motifs des tribunaux, la publication des ordonnances et des motifs des tribunaux et le traitement des requêtes provenant du public et des médias.

Le volume des affaires traitées par le Greffe du tribunal demeure élevé avec 151 dossiers ouverts en 2011 comparé à 166 en 2010. Le Greffe du tribunal a pris en considération 196 dossiers en 2011 comparé à 181 en 2010. Les conférences de gestion des instances, les auditions, les conférences de gestion des appels et les appels ont été fixés sur 239 jours, ou sur 96 % des jours ouvrables dans l'année.

En 2011, la fréquence des conférences de gestion des instances et de gestion des appels a augmenté pour devenir hebdomadaire; une directive de pratique sur les demandes d'ajournement devant le comité d'audition a été mise en œuvre pour encourager la tenue des audiences dans un délai raisonnable, et une séance d'orientation et de formation pour les nouveaux conseillers et les arbitres de retour après une longue absence a été offerte.

Développer des relations avec les parties concernées

Le Service des affaires publiques développe et entretient des relations stratégiques avec les parties concernées et les gouvernements. Le service fournit des conseils stratégiques sur des enjeux cruciaux et aide le public à mieux comprendre le mandat d'intérêt public du Barreau.

Le service a été créé en mai 2011 compte tenu de l'importance de la sensibilisation stratégique et des relations externes au Barreau. Le Service des affaires publiques élargit le travail de l'ancienne unité des relations gouvernementales. Sheena Weir, l'ancienne gestionnaire des relations gouvernementales, a été nommée à la tête du nouveau service.

Priorités du Service des affaires publiques

Depuis sa création, ce service a évalué les possibilités d'action, élaboré une stratégie d'affaires publiques et établi ses priorités. Les priorités pour 2011 et 2012 comprennent notamment :

- La mise au point d'une approche uniforme à l'égard des messages externes et de l'engagement des parties concernées
- La vérification par le Barreau des portails des parties concernées
- La prise en compte des relations externes dans le développement de politiques et d'instruments de mesure des normes de l'industrie pour marquer l'impact des programmes de sensibilisation du Barreau au fil du temps
- L'appui continu de l'accès à la justice comme priorité organisationnelle
- L'élaboration et la mise en œuvre d'un processus uniforme de consultation sur les politiques
- La consolidation de la liste des parties concernées dans le milieu corporatif et la gestion de la planification d'événements
- La présence accrue du Barreau dans l'arène fédérale
- Le renforcement des liens avec la Fédération des ordres professionnels de juristes du Canada.

Examen des politiques en matière législative sur plusieurs années

Pour maximiser ses occasions d'intervention législative, le Service des affaires publiques a entrepris un examen organisationnel global sur plusieurs années des secteurs dont l'optimisation requiert des changements à la loi. Ce processus permettra d'accorder une grande importance en matière de politique aux initiatives et de les faire approuver de manière structurée, rapide et coordonnée.

Gestion des enjeux

La gestion des enjeux est une responsabilité clé du Service des affaires publiques. En collaboration étroite avec le Bureau de la trésorière, le directeur général, le Secrétariat des politiques, le Service des communications et d'autres services du Barreau, le Service des affaires publiques étudie et élabore des stratégies et autres mesures pour s'assurer que les positions du Barreau sur les enjeux clés sont claires et cohérentes. En 2011, le service a abordé entre autres les enjeux suivants :

- L'expansion des tribunaux unifiés de la famille
- La réglementation des parajuristes, y compris l'examen de la réglementation des parajuristes après cinq ans prévu par la loi
- La viabilité de l'aide juridique
- La transition au nouveau procureur général
- Le Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario
- Les questions de droit immobilier.

Le service fait également un suivi des rapports et des initiatives du gouvernement comme Justice juste-à-temps, le Bureau du commissaire à l'équité de l'Ontario et la *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées.*



L'Alliance pour l'aide juridique durable (ASLA) compte des représentants de diverses organisations juridiques qui collaborent pour veiller sur la viabilité de l'aide juridique en Ontario. Le Barreau en est membre tout comme la Société des plaideurs, l'Association des bâtonniers de comtés et districts, l'association des avocats criminalistes, l'association des avocats en droit de la famille, l'Association des cliniques juridiques communautaires de l'Ontario, le comité du droit de la santé mentale, l'Association du Barreau de l'Ontario et l'Association des avocats en droit des réfugiés.

Compétence et qualité

Le mandat du Barreau vise à assurer que les avocats, les avocates et les parajuristes de l'Ontario répondent à des normes élevées en matière de formation, de compétence et de déontologie. Nous abordons ce mandat de deux façons : avec des programmes d'assurance de la qualité et des activités d'amélioration de la qualité. Les programmes d'assurance de la qualité visent à assurer le respect des normes établies, alors que les activités d'amélioration de la qualité servent à développer des outils pour faciliter l'amélioration des méthodes de travail.

Processus d'accès à la profession d'avocat

Le Processus d'accès à la profession comprend deux examens distincts d'admission (avocat(e) plaidant(e) et procureur(e)), un stage de dix mois et un cours de responsabilité professionnelle et de pratique en ligne ainsi que des exigences relatives aux bonnes mœurs. En 2011, 1 710 avocates et avocats ont été admis au Barreau de l'Ontario.

CANDIDAT(E)S ASSERMENTÉ(E)S EN 2011

Femmes	868
Hommes	842
Total	1 710

Cours de responsabilité professionnelle et de pratique

Le cours de responsabilité professionnelle et de pratique, lancé en août 2009, est conçu pour améliorer la formation et le mentorat que les candidats reçoivent durant leur stage en approfondissant leurs connaissances des obligations, des tâches et des défis des avocats, et en leur donnant des moyens pour comprendre les dilemmes communs à la déontologie et à la pratique. En 2011, 1 469 candidats au stage ont eu accès au cours en ligne.

Cours de déontologie et de pratique pour les avocats formés à l'étranger

Le Barreau continue d'offrir un cours obligatoire de trois jours aux avocats formés à l'étranger en common law, exemptés du stage en raison de leur expérience (plus de 10 mois de pratique). Le cours de déontologie et de pratique de trois jours aborde des sujets de gestion de la pratique et de responsabilité professionnelle dans le contexte ontarien à l'aide de conférences, de présentations et de discussions. Le cours a été donné à 42 candidats en mai 2011 et à 53 candidats en novembre 2011.

Processus d'accès à la profession de parajuriste

Les candidats et candidates à la profession de parajuriste sont tenus d'obtenir un diplôme ou un certificat d'un collège communautaire ou privé dans le cadre d'un programme agréé par le Barreau. Les exigences pour la certification comprennent un stage de 120 heures. Une fois dans le Processus d'accès à la profession, les candidats parajuristes font un examen d'admission et doivent satisfaire aux exigences relatives aux bonnes mœurs. En 2011, 740 parajuristes ont été admis.

CANDIDATS AYANT REÇU UN PERMIS DE PARAJURISTE EN 2011

Femmes	421
Hommes	319
Total	740

Intégration au processus d'accès à la profession des groupes exemptés et des agents de recouvrement

En 2010, le Barreau a approuvé un autre groupe de candidats parajuristes potentiels au processus d'accès, en établissant des exigences précises d'entrée et en développant un cours en ligne avec des évaluations à faire par les demandeurs. Les membres des groupes exemptés qui se sont inscrits au Processus d'accès à la profession sont tenus de satisfaire à toutes les exigences de bonnes mœurs et de réussir l'examen en qualité de parajuriste. De plus, les candidats devaient faire un cours en ligne de représentation et de déontologie constitué de présentations, de lectures, d'exercices, de démonstrations, de vignettes et de conseils de professionnels juridiques sur les questions de fond, de procédure et de déontologie qui peuvent être soulevées dans la pratique d'un parajuriste. Au total, 440 candidats et candidates étaient inscrits à ce processus en 2011.

Agrément des programmes collégiaux pour parajuristes

En 2011, l'équipe d'agrément du Barreau avait agréé quatre autres programmes collégiaux d'éducation parajuridique. Au total, 24 programmes sont maintenant agréés. Le processus de vérification des collèges est conçu pour veiller à ce que le curriculum, l'infrastructure et les systèmes de soutien d'un programme satisfassent aux critères d'agrément du Barreau. Tous les collèges subissent une vérification dans les trois ans de la date de leur agrément et au moins une fois tous les cinq ans par la suite. En 2011, on a mené sept vérifications.

Programmes parajuridiques approuvés à la fin de 2011

1. Académie des carrières d'Algonquin (Mississauga, Ottawa)
2. Collège Algonquin (Ottawa)
3. Canadian Business College (Toronto, Mississauga)
4. Institut CDI (Toronto)
5. Collège Centennial (Scarborough)
6. Collège Conestoga Institute of Technology and Advanced Learning (Kitchener)*
7. Collège CTS Canadian Career (Barrie, Sudbury)
8. Collège Durham (Oshawa)
9. Collège Durham (Certificat) (Oshawa)
10. Collège Everest (Toronto, Nepean)
11. Collège Fanshawe (London)*
12. Collège Fleming (Peterborough)
13. Collège George Brown (Toronto)
14. Collège Herzing (Toronto)
15. Collège Herzing (Ottawa)
16. Institut Humber (Toronto)
17. Institut Humber (diplôme) (Toronto)
18. La Cité collégiale (Ottawa)
19. Collège Loyalist (Belleville)
20. Collège Seneca (Toronto)
21. Collège Sheridan (Brampton)
22. Collège St. Clair (Windsor)
23. Collège Trios (Toronto, Mississauga, Kitchener, Windsor, London, Oshawa, Hamilton)
24. Collège Westervelt (London)

**Ces programmes commenceront en septembre 2012.*

Registre de stages

Le registre de stages en ligne continue d'être un outil utile de recrutement et de recherche d'emploi pour les cabinets juridiques, les organisations juridiques, les étudiants en droit et les candidats à l'admission. À l'aide du registre, les cabinets peuvent afficher les postes de stages offerts et faire des recherches dans les profils des candidats, et ces derniers peuvent utiliser le registre pour voir les possibilités de stage dans leur recherche d'emploi. Le registre aide aussi les plus petits cabinets en dehors des centres urbains à trouver des étudiants en droit ou des candidats à l'admission qui désirent prendre un poste de stage. En 2011, les employeurs ont affiché 147 postes de stagiaire dans le registre.

Symposium sur les stages et au-delà



En novembre 2011, un symposium sur les stages et les carrières s'est déroulé au Barreau. Ce deuxième symposium, commandité par le Barreau, l'Association du Barreau de l'Ontario et l'Association des bâtonniers de comtés et districts, était conçu pour réunir d'une part les étudiants en droit, les candidats au stage et les nouveaux avocats et, d'autre part, les praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets et dans les communautés hors des grands centres urbains de l'Ontario. Plus de 300 étudiants en droit, candidats au Processus d'accès à la profession et nouveaux avocats ont participé. Environ 70 cabinets employeurs se sont réunis à Osgoode Hall pour cette activité offrant des discussions de groupes, de petits ateliers et la chance de faire du réseautage tout l'après-midi au salon des carrières.



Formation professionnelle continue (FPC)

L'exigence de FPC est entrée en vigueur le 1er janvier 2011. Les avocats et les parajuristes doivent désormais faire 12 heures de formation professionnelle continue chaque année civile dans le cadre d'activités admissibles. Les membres chevronnés sont tenus de faire un minimum de trois heures sur le professionnalisme et jusqu'à neuf heures sur le droit de fond. Seul le contenu portant sur des sujets liés à la déontologie, à la responsabilité professionnelle ou à la gestion des activités professionnelles doit être agréé par le Barreau et est admissible aux heures sur le professionnalisme. Il n'est pas nécessaire de faire agréer les heures sur le droit de fond par le Barreau.

Les nouveaux membres qui sont dans leurs deux premières années entières d'exercice du droit ou de prestation de services juridiques (y compris ceux qui ont leur permis depuis le 31 mai 2010) sont tenus de faire 12 heures par année de programmation entièrement agréée par le Barreau et intégrant soit des questions de professionnalisme dans le cadre d'une formation de droit de fond, soit une focalisation complète sur le professionnalisme.

La liste des activités admissibles est flexible et permet aux avocats et aux parajuristes d'obtenir leurs heures de FPC par diverses méthodes, notamment par la participation à des programmes de FPC en personne ou par webémission, par l'enseignement, la rédaction, le mentorat, la fonction de responsable ou de superviseur de stage, et la participation à des groupes d'au moins deux collègues.

À la fin de 2011, environ 7 300 demandes d'agrément de programme ou d'activités et 3 800 questions portant sur l'agrément ont été traitées. Un total de 3 280 programmes a reçu l'agrément pour les heures de FPC de professionnalisme ou de nouveaux membres en 2011. Nous avons reçu des demandes de programme de la part de fournisseurs en éducation, de cabinets juridiques et de services juridiques d'entreprises, de divisions juridiques du gouvernement et d'agences connexes, d'entités sans but lucratif et de plusieurs associations juridiques à l'échelon provincial et national.

De plus, environ 3 300 activités de membres ont eu l'agrément pour les heures de professionnalisme ou de nouveaux membres au 31 décembre 2011.

En 2011, le Service du perfectionnement professionnel a produit 138 programmes de FPC, et au total, 89 290 inscriptions pour l'année. Soixante-quinze pour cent des personnes inscrites ont suivi leur programme par webémission. Le trafic sur cette section du site Web a augmenté d'environ 41 % par rapport à l'année précédente, tandis que le nombre de membres s'inscrivant aux programmes en ligne a triplé.

Les membres sont tenus d'obtenir trois de leurs 12 heures de FPC en participant à des activités éducatives admissibles centrées sur le professionnalisme. Pour aider les membres à satisfaire à cette exigence, le Conseil a approuvé la prestation de 40 programmes de professionnalisme sans frais qui doivent être élaborés et soutenus par le Barreau. Environ 63 % des inscriptions totales reçues en 2011 sont allées aux programmes gratuits centrés sur le professionnalisme et 37 % sont allées aux programmes payants de droit de fond.

	2011
Nombre total de programmes de FPC (tous formats confondus)	138
Participation à tous les programmes de FPC (tous formats confondus)	89 290
Participation moyenne aux programmes de FPC (tous formats confondus)	647

LES 10 PROGRAMMES GRATUITS FAVORIS EN 2011

	Nom du programme	Date	Nombre total de délégués	% de la participation par webémission
1	Work / Life Balance: Myth or Reality?	28 février 2011	3 406	100
2	Work / Life Balance: Myth or Reality?	30 mai 2011	3 008	100
3	Ethical Considerations in an Age of Technology	7 octobre 2011	2 533	100
4	Strategic Advocacy and File Management for Civil Litigators	28 novembre 2011	1 631	85
5	Professionalism and Practice Management for Business Lawyers	12 décembre 2011	1 624	100
6	Professionalism and Practice Management for In-House Counsel	16 novembre 2011	1 609	100
7	Ethical Considerations in an Age of Technology	21 novembre 201	1 562	100
8	Strategies for Managing the Difficult Litigation Client	15 septembre 2011	1 523	100
9	Professionalism and Practice Management for Real Estate Lawyers	20 septembre 2011	1 470	100
10	Office Management Issues Facing Today's Firm	23 septembre 2011	1 459	100

LES 10 PROGRAMMES PAYANTS FAVORIS EN 2011

	Nom du programme	Date	Nombre total de délégués	% de la participation par webémission
1	8e sommet annuel sur le droit immobilier – 2 jours	6 et 7 avril 2011	964	71
2	Mini-conférence sur le droit immobilier 2011	22 novembre 2011	920	72
3	5e sommet annuel sur le droit de la famille	16 et 17 juin 2011	815	46
4	Mini-conférence sur le droit de la famille 2011	1er décembre 2011	673	60
5	Comment régler un cas	17 novembre 2011	666	70
6	6e conférence et expo annuelle pour les petits cabinets et les pratiques autonomes	3 et 4 juin 2011	655	38
7	Sommet sur le droit des affaires	17 mai 2011	644	70
8	Procurations annotées pour les soins personnels 2011	17 février 2011	641	74
9	The Ontario E-Discovery Institute: E-Discovery for All Cases and All Lawyers – avec l'ABO et la Société des plaideurs	19 septembre 2011	600	57
10	Mini-conférence sur la défense en droit pénal 2011	2 avril 2011	572	57

Information juridique : la Grande Bibliothèque et ses services

Les spécialistes de la recherche et des renseignements juridiques du Barreau fournissent aux membres un accès accru aux renseignements juridiques. En 2011, les libraires ont répondu à plus de 26 000 questions de référence. Les membres du Barreau ont eu accès à environ 13 000 articles de première qualité par l'intermédiaire de HeinOnline, qui amène les journaux de droit sur leur ordinateur de bureau. Près de 59 000 visiteurs uniques ont utilisé le site Web de la Grande Bibliothèque en 2011.

Services et soutien de LibraryCo

Le Barreau continue de fournir un solide appui au fonctionnement de LibraryCo inc., comme l'hébergement et l'approvisionnement d'une panoplie de ressources en ligne. Les avocats de la province ont accès aux arrêts faisant jurisprudence et aux principaux textes juridiques dans les 48 bibliothèques de droit de comtés et de districts grâce à LibraryCo inc. Ces ressources comprennent aussi l'accès électronique à Lexis Nexis Quicklaw et à du contenu spécialisé comme All Canada Quantums et les formulaires et précédents de procureurs. De plus, s'ils ont une connexion Internet, les avocats dans 31 comtés et districts peuvent avoir un accès gratuit à l'information juridique la plus récente sur Quicklaw.



Assurance de la qualité

Programme de vérification ponctuelle

Le programme de vérification ponctuelle est un programme proactif d'assurance de la qualité qui permet d'évaluer l'observation des exigences de tenue de registres financiers par un cabinet. En 2011, on a mené environ 1 900 vérifications. La majorité de ces vérifications ont permis de découvrir que le cabinet avait soit des lacunes mineures ou inexistantes visant les livres et les registres (56 %), soit des lacunes qui avaient été immédiatement corrigées à la satisfaction du Barreau (32 %).

Les avocats choisis pour une vérification continuent de donner une cote d'approbation extrêmement élevée aux vérificateurs et à l'expérience en général.

Programme d'inspection de la gestion de la pratique

Les inspections de la gestion de la pratique visent à assurer que les praticiens et praticiennes satisfont aux normes de compétence et signalent les faiblesses dans la gestion de la pratique d'un avocat. Les inspecteurs offrent des suggestions pratiques de gestion optimale, procurant une plus grande efficacité, une meilleure qualité de service et une plus grande satisfaction de l'avocat et du client. En 2011, il y a eu 495 inspections. Environ 24 % des premières visites ont permis de découvrir que les avocats ne satisfaisaient pas aux normes de compétence professionnelle et ont entraîné une visite de suivi.

Plus de 97 % des avocats choisis pour une inspection professionnelle ont répondu qu'ils avaient trouvé que le processus était constructif et les aidait à gérer leur pratique.

Vérification de la pratique des parajuristes

Les vérifications de la pratique suivent le même format que les inspections de la gestion de la pratique, avec comme objectif de donner des conseils ciblés pour améliorer les méthodes de travail. En 2011, on a mené environ 84 vérifications de pratiques de parajuristes. Environ 53 % des visites initiales ont permis de découvrir que les parajuristes ne satisfaisaient pas aux normes de compétence professionnelle et une visite de suivi était requise pour évaluer dans quelle mesure les corrections avaient été faites.

Le programme de vérification de la pratique a été bien accueilli par les parajuristes, et 100 % de ceux qui ont subi une vérification ont trouvé que le processus était constructif et les aidait à gérer leur pratique.

Appui à la gestion de la pratique

Ligne d'aide aux juristes

Par ce service téléphonique confidentiel, des conseillers expérimentés aident les avocats et les parajuristes à interpréter le *Code de déontologie*, les lois relatives au Barreau et les règlements administratifs, et donnent des conseils de nature déontologique et pratique. En 2011, la ligne d'aide aux juristes a répondu à plus de 6 100 appels. Les praticiens exerçant seuls ou en petits cabinets constituent près de 70 % de tous les appels.

Du côté des avocats, la majorité des praticiens qui appelaient ont indiqué exercer principalement en droit immobilier (23 %), suivi du contentieux civil (16 %) et du droit immobilier (15 %). Du côté des parajuristes, la plupart des appels venaient de praticiens dont le domaine principal était les petites créances (29 %), suivi des infractions provinciales (21 %).

Conseils sur la pratique

En 2011, le Barreau a mis au point une série de conseils de technologie sur la pratique pour donner aux avocats et aux parajuristes des renseignements sur les questions de technologies qui peuvent se poser dans la pratique du droit ou la prestation des services juridiques. Dans un format MP3 pratique, ces balados portent sur les pratiques exemplaires liées aux mots de passe, au cryptage, aux médias sociaux, à la sécurité des téléphones intelligents, des sites Web et d'autres sujets actuels de technologie.



À la poursuite de l'amélioration continue

Le Centre de service à la clientèle (CSC) comprend que ses interactions avec ses clients et les parties concernées peuvent avoir un effet marqué sur la réputation du Barreau. C'est pourquoi le CSC s'associe depuis des années avec Excellence Canada (anciennement l'Institut national de la qualité) pour adopter une approche structurée de l'amélioration continue.

Les opérations du CSC sont régulièrement affectées par des événements internes et externes comme les décisions du Conseil, les changements démographiques de la clientèle et les initiatives opérationnelles. Cela signifie que le CSC doit être toujours prêt à s'adapter et à réagir rapidement et efficacement.

Les récents changements technologiques au Barreau, dont l'obligation de déposer sa déclaration annuelle par voie électronique et l'évolution continue du portail du BHC, sont des exemples de situations qui présentent des défis ou des occasions d'améliorer les services du CSC. Le portail a le potentiel de changer le moment et la façon dont les avocats et les parajuristes communiquent avec le CSC pour des transactions de routine.

Service de la conformité aux règlements administratifs

Le Service de la conformité aux règlements administratifs a été créé à la mi-2011 pour réunir en un seul service des opérations qui existaient auparavant dans le Service aux membres et dans celui des normes administratives. Le personnel provient pour la plupart de ces deux services. Ses processus, dont la plupart ont été migrés de ces deux secteurs, comprennent l'élaboration/la distribution/la collection des déclarations annuelles des avocats et des parajuristes et le traitement de certains types de demandes de titulaires de permis.

Normes administratives

Le Service des normes administratives continue de développer et d'administrer les nombreux programmes et formulaires du Barreau relatifs aux règlements administratifs. Il peut s'agir de processus liés aux structures d'entreprise (sociétés professionnelles, pratiques multidisciplinaires et affiliations) et de demandes diverses de permis. De plus, ce secteur est responsable de l'administration et de la distribution de documents comme les testaments et les successions, et l'élimination des tutelles fermées.



Au début de 2012, le Centre de service à la clientèle était admissible au prestigieux Prix Canada pour l'excellence (argent). Ce prix se fonde sur le cadre d'excellence organisationnelle d'Excellence Canada et couvre tous les aspects d'une organisation (leadership, planification, gouvernance, déontologie, satisfaction du personnel, pratiques favorisant la santé, processus, fournisseurs, partenaires et résultats).

Pour être admissible au prix, il faut présenter une soumission exhaustive par écrit, suivie d'une visite de site par l'équipe de vérification d'Excellence Canada.

Le gouverneur général du Canada est le protecteur vice-royal des prix Canada pour l'excellence.

Service aux membres

Le Service aux membres s'occupe principalement de l'administration de la base de données des titulaires de permis du Barreau et des fonctions connexes – changements d'adresse, paiements des cotisations/rajustements/remboursements et cartes d'identité des membres. Ce service répond également à certaines questions sur la formation professionnelle continue et le portail.

Centre d'appels

Le Centre d'appels est le premier point de contact de la plupart des personnes qui appellent au Barreau. Il s'occupe aussi de l'administration du service Assistance-avocats. En 2011, le service Assistance-avocats a mis en œuvre un service en ligne pour compléter le service téléphonique existant et a commencé à planifier d'autres améliorations pour 2012.

Service des plaintes

Le Service des plaintes examine toutes les plaintes que le Barreau reçoit contre des avocats, des parajuristes et des personnes dont on allègue qu'elles exercent le droit ou fournissent des services juridiques sans permis. Ce service détermine si les plaintes relèvent de la compétence du Barreau. Selon les résultats de l'analyse, la plainte est soit résolue, fermée ou renvoyée à la Division de la réglementation professionnelle.

Autres services

Les autres services du Centre de service à la clientèle comprennent le centre des ressources d'entreprise et de formation (une ressource interne qui fournit au personnel des moyens de s'améliorer, de la documentation, certains types de formation et d'assistance technique); un service des installations responsable des projets d'immobilisations, de l'entretien, des améliorations à l'édifice et de réservation de salles ainsi que le bureau de la conservatrice qui préserve le patrimoine du Barreau et ses lieux historiques; et enfin, une équipe de sécurité sur les lieux 24 heures par jour formée en procédures d'urgence médicales et autres.

Contacts

Il y a eu 673 794 contacts avec le CSC en 2011, comparé à 592 206 l'année précédente. La plus grande partie de cette augmentation est due à l'activité téléphonique, avec un total de 401 768 appels au Centre d'appels contre 324 150 en 2010. Environ 58 % des contacts se sont faits avec des avocats et des parajuristes et le reste avec le public, virtuellement la même proportion que l'année passée.

Portail du BHC

Le portail du BHC, passage obligé pour déclarer les heures de FPC, a connu une activité importante en 2011. Un total de 12 780 demandes de renseignements de membres et de changement de catégorie ont été reçues par l'entremise du portail en 2011; on prévoit que ce nombre augmentera considérablement plus le portail devient un point d'accès clé aux formulaires du Barreau et à ses services.

NOMBRE TOTAL DES PLAINTES

Nouvelles plaintes	6 608
Réouvertes par le Service des plaintes (CSC)	137
Total	6 745

Résolues au Service des plaintes (CSC)	295
Fermées au Service des plaintes (CSC)	1 583
Transférées à la saisie des plaintes (réglementation professionnelle)	4 867

NOMBRE TOTAL DES CONTACTS

2009	2010	2011
475 931	592 206	673 794

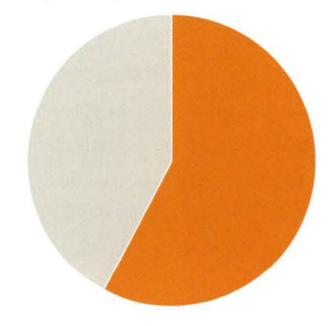
CONTACTS PAR SECTEUR

Centre d'appels	401 768
Service aux membres	122 295
Normes administratives	33 921
Service des plaintes	29 225
Conformité aux règlements administratifs	86 585

PROVENANCE DES CONTACTS*

- Avocats et parajuristes 58 %
- Public 42 %

* *Comprend les contacts par facsimilé, poste, courriel, en personne et par téléphone.*



SOUTIEN DU SERVICE AUX MEMBRES

Changements aux données et demandes de service	63 250
Rajustement de cotisations	7 467
Transactions à la fenêtre	6 081
Appels téléphoniques	33 845

Réglementer dans l'intérêt public

Le Barreau, dans le cadre de son mandat, s'engage à protéger le public en réglementant de façon efficace les avocats, les avocates et les parajuristes. Une bonne réglementation comprend un processus de plainte, d'enquête et de discipline transparent, accessible et géré dans un délai raisonnable. Cela signifie également que les avocats et les parajuristes sont tenus de respecter des normes de conduite qui adhèrent aux exigences de la *Loi sur le Barreau,* ainsi qu'à ses règlements et règlements administratifs, au *Code de déontologie des parajuristes* et au *Code de déontologie.*

La Division de la réglementation professionnelle du Barreau effectue une variété d'activités visant à réglementer les avocats et les parajuristes. La division répond aux plaintes portant sur la conduite, la compétence et la capacité. Les plaintes liées à la conduite peuvent porter sur des problèmes de services mineurs et sur des allégations plus sérieuses, comme un mauvais usage de sommes détenues en fiducie. Le Barreau peut résoudre de nombreuses plaintes en travaillant avec les plaignants, les avocats et les parajuristes pour aborder les questions de réglementation. Au besoin, la Division de la réglementation professionnelle mènera des enquêtes qui peuvent entraîner des procédures disciplinaires.

Le processus des plaintes – survol

Les nouvelles plaintes qui relèvent du mandat du Barreau sont transférées au Service de saisie des plaintes de la Division de la réglementation professionnelle. La saisie des plaintes détermine les problèmes de réglementation et s'assure que la documentation est suffisante pour appuyer les allégations. La saisie des plaintes peut essayer de résoudre la plainte, l'adresser au Service de résolution des plaintes ou la renvoyer au Service des enquêtes. La résolution des plaintes traite des plaintes qui constituent des infractions moins graves au *Code de déontologie* ou au *Code de déontologie des parajuristes* tandis que le Service des enquêtes traite d'allégations graves d'inconduite d'un avocat ou d'un parajuriste, d'incapacité, d'exercice illégal ou de toute autre action fautive qui pourrait entraîner des sanctions formelles.

La plupart des cas sont fermés ou résolus par le Service de saisie des plaintes, de résolution des plaintes ou des enquêtes, sans mesure formelle. La Division de la réglementation professionnelle détermine si les plaintes exigent d'autres mesures et peut les renvoyer au Comité d'autorisation des instances (CAI). Le CAI, qui est formé de conseillères et de conseillers nommés par le Conseil, examine les plaintes et autorise les instances disciplinaires. Le CAI peut aussi autoriser une fermeture de cas ou une mesure corrective.

Le personnel du Service de discipline représente le Barreau dans divers types d'instances. Les affaires assignées au Service de discipline comprennent :

- des cas d'inconduite des avocats et des parajuristes
- le non-respect des obligations réglementaires (comme l'obligation de répondre à une enquête du Barreau)
- des cas visant l'incapacité
- des demandes de réintégration de permis suspendus
- des demandes de variation des ordonnances du comité d'audition.

Inventaire des plaintes

Le volume des nouvelles plaintes que la Division de la réglementation professionnelle a reçues en 2011 était légèrement supérieur à celui de 2010. La division a pu compléter plus de cas qu'il en a ouvert, réduisant ainsi son inventaire global de plaintes. En 2011, 4 867 nouvelles plaintes ont été reçues, soit une augmentation de 1,4 % par rapport à 2010, et 5 360 cas ont été fermés, soit 3,7 % de plus qu'en 2010 où 5 166 ont été fermés. À la fin de 2011, la division avait un inventaire de 3 003 cas, alors qu'à la fin de 2010, elle en comptait 3 413.

NOUVELLES PLAINTES REÇUES PAR LA RÉGLEMENTATION PROFESSIONNELLE EN 2011

	2010	2011	
Reçues par la saisie des plaintes	4 801	4 867	augmentation de 1,4 %
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	1 795	1 836	augmentation de 2,3 %
Transférées par la saisie des plaintes			
à la résolution des plaintes	1 811	1 800	diminution de 0,6 %
aux enquêtes	1 377	1 373	diminution de 0,2 %
à d'autres services	37	39	
Cas traités au stade de la résolution des plaintes			
Plaintes fermées	2 028	1 938	diminution de 4,4 %
Plaintes envoyées ailleurs	106	98	diminution de 7,5 %
Cas traités au stade des enquêtes			
Plaintes fermées	994	1 201	augmentation de 20,8 %
Plaintes envoyées ailleurs	321	285	diminution de 11,2 %

PLAINTES REÇUES PAR DOMAINE D'EXERCICE EN 2011

Contentieux civil	27 %
Matrimonial et famille	20 %
Immobilier	17 %
Pénal et quasi pénal	11 %
Successions et testaments	8 %
Administration ou immigration	8 %
Société, commercial ou affaires	7 %
Emploi et travail	2 %

NATURE DES PLAINTES REÇUES EN 2011

	% du total
CONFLITS (Avocat en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec la clientèle)	8 %
FINANCES (Mauvais usage de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière ou hypothécaire)	12 %
GOUVERNANCE (Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	21 %
INTÉGRITÉ (Politesse, conseils ou comportements déshonorants)	41 %
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE (Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)	56 %
DEMANDES PARTICULIÈRES (Capacité, bonnes mœurs)	6 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Discipline en 2011

NBRE D'AFFAIRES ENTENDUES ET TRAITÉES PAR LES COMITÉS D'AUDITION

		Avocats	Parajuristes
Conduite	Total	84	17
	Réprimandes	14	3
	Suspensions	40	7
	Autorisations de remettre le permis	2	0
	Permis révoqués	22	6
	Dossier rejeté/en sursis	1	0
	Dossiers retirés	4	1
	Dépens seulement	1	0
Suspensions interlocutoires/restrictions		5	0
Capacité		0	0
Compétence		0	0
Non-respect		0	0
Reintégrations		5	0
Admissions (y compris les réadmissions)		4	7
		98	24
TOTAL		122	

PROBLÈMES DE DISCIPLINE EN 2011

	% du total
CONFLITS (Avocat en position de conflit, relation d'affaires ou financière avec la clientèle)	9 %
FINANCES (Mauvais usage de comptes en fiducie, détournement, fraude immobilière ou hypothécaire)	31 %
GOUVERNANCE (Manquement à collaborer avec le Barreau, exercice illégal)	45 %
INTÉGRITÉ (Politesse, conseils ou comportements déshonorants)	38 %
PROBLÈMES DE SERVICE À LA CLIENTÈLE (Manquement à rendre des comptes, à communiquer, à servir la clientèle)	45 %
DEMANDES PARTICULIÈRES (Capacité, bonnes mœurs)	9 %

Le total est supérieur à 100 % parce que certains dossiers sont liés à plus d'un problème.

Points saillants

Tendances des nouveaux cas en 2011

Certaines tendances ont émergé des plaintes :

- Les plaintes contre les avocats (avocats et demandeurs avocats confondus) ont augmenté de 3,4 %
- Les plaintes contre les parajuristes (parajuristes titulaires de permis et demandeurs parajuristes confondus) ont augmenté de 3,9 %
- Les plaintes alléguant l'exercice illégal par des non-titulaires de permis ont diminué de 23 %
- Le taux auquel le Barreau a reçu de nouvelles plaintes en matière de fraude hypothécaire a augmenté, atteignant une moyenne de quatre avocats dénoncés chaque mois.

Réglementation des parajuristes

En 2008, le Barreau a délivré des permis au premier groupe de parajuristes en Ontario. Comme les avocats, les parajuristes sont réglementés dans l'intérêt public et sont tenus de se conformer à la *Loi sur le Barreau,* à ses règlements, à ses règlements administratifs et au *Code de déontologie des parajuristes.* La réglementation professionnelle répond aux plaintes concernant les parajuristes titulaires de permis.

Le taux d'augmentation des nouvelles plaintes contre des parajuristes titulaires de permis s'est stabilisé. Bien que le nombre de nouvelles plaintes ait augmenté chaque année depuis 2009, le taux d'augmentation a nettement décliné en 2011. Les nouvelles plaintes contre des parajuristes titulaires de permis ont augmenté de 6,5 % en 2011 par rapport à 2010. En 2010, le nombre de plaintes avait augmenté de 32 % par rapport à 2009. Les augmentations au cours des deux dernières années sont considérées comme un résultat prévisible de la mise en œuvre graduelle de l'octroi de permis et de la croissance du nombre global des parajuristes titulaires de permis.

NOUVELLES PLAINTES CONCERNANT LES PARAJURISTES TITULAIRES DE PERMIS

	2010	2011
Reçues par la saisie des plaintes	464	494
Fermées/résolues par la saisie des plaintes	110	131
Transférées par la saisie des plaintes	365	376
à la résolution des plaintes	168	140
aux enquêtes	197	236
Cas traités au stade de la résolution des plaintes	162	167
Cas traités au stade des enquêtes	114	217

Enquêtes et auditions relatives aux bonnes mœurs des parajuristes

En vertu de la *Loi sur le Barreau,* pour avoir le titre d'avocat ou de parajuriste, un requérant doit être de « bonnes mœurs ». Pour évaluer les bonnes mœurs d'un requérant, le Barreau exige que tous les requérants divulguent certains renseignements qui pourraient remettre en question leurs bonnes mœurs. Il peut s'agir d'une condamnation criminelle passée ou de sanctions imposées par les tribunaux, tribunaux administratifs ou autre organe de réglementation.

La *Loi sur le Barreau* prévoit qu'on ne peut pas refuser un permis à un avocat ou à un parajuriste qui satisfait aux autres exigences du Processus d'accès à la profession en raison de ses mœurs sans audience formelle. En 2011, deux avis de renvoi à procès ont été émis relativement aux mœurs des demandeurs de permis de parajuristes n'ayant pas bénéficié de la clause d'antériorité.

Avec la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes en 2007, le Barreau a traité de nombreuses demandes de permis de parajuristes ayant bénéficié de la clause d'antériorité, dont plusieurs ont soulevé des problèmes de bonnes mœurs. À la fin de 2011, ces cas étaient presque complétés. Sur les sept auditions pour bonnes mœurs complétées en 2011 portant sur les demandeurs de permis de parajuristes ayant bénéficié de la clause d'antériorité, un demandeur a retiré sa demande, trois demandeurs ont reçu leur permis de catégorie P1 et trois demandeurs ont été rejetés. Deux décisions ont été prises en délibéré à la fin de 2011 et une audience était en progrès.

Exercice illégal/prestation illégale de services juridiques

La *Loi sur le Barreau* interdit aux personnes qui ne sont ni avocates ni parajuristes d'exercer le droit ou de fournir des services juridiques directement au public. Le Barreau reçoit un éventail de plaintes portant sur les praticiens illégaux – allant d'allégations sur la publicité de services à des allégations plus graves de représentation en cour par des personnes sans permis.

Depuis 2007, lorsque le Barreau a commencé à réglementer les parajuristes, le volume de plaintes concernant l'exercice illégal (EI) a augmenté considérablement. En 2011, le Barreau a élaboré et mis en œuvre une campagne en plusieurs langues pour aider à sensibiliser la population au risque d'embaucher des praticiens illégaux. La publicité encourageait le public à consulter gratuitement le répertoire d'avocats et de parajuristes sur le site Web du Barreau avant de retenir les services d'un fournisseur. Les renseignements sur l'importance d'embaucher un professionnel juridique titulaire de permis et les renseignements sur les poursuites entreprises par le Barreau contre des praticiens illégaux, y compris une liste des fraudeurs récemment poursuivis, ont été affichés sur le site Web du Barreau.

En 2011, le Barreau a reçu 255 plaintes relatives à l'EI, un déclin d'environ 23 % par rapport au nombre de plaintes reçues en 2010.

EXERCICE ILLÉGAL EN 2011

Nouveaux dossiers	255
Fermés au stade de la saisie des plaintes	87
Transférés pour enquête (à la résolution des plaintes ou aux enquêtes)	208
Enquête terminée	188
Allégations injustifiées	51 %
Abandons	32 %
Allégations justifiées	17 %

Plaintes concernant la politesse

Le nombre de plaintes concernant la politesse a atteint son sommet en 2009 et a diminué par la suite, affichant seulement une légère augmentation en 2011 par rapport à 2010. En 2009 et en 2010, en réponse à l'augmentation des plaintes reçues à propos de manque de professionnalisme chez les praticiens juridiques, le Barreau a élaboré des programmes portant sur des questions de politesse. Un de ces programmes était le forum sur la politesse, mené par le trésorier d'alors, M[e] Derry Millar. Ce forum consistait en 11 rencontres d'avocats et de parajuristes partout en Ontario pour discuter des problèmes de politesse et de l'importance du professionnalisme. Des membres de la magistrature ont fait des présentations à ces rencontres.

PLAINTES CONCERNANT LA POLITESSE

	2009	2010	2011
Nombre de plaintes alléguant un manquement professionnel par un avocat ou un parajuriste	1 362	1 250	1 287

Fraude hypothécaire

Le Barreau continue d'enquêter vigoureusement sur la fraude hypothécaire et de poursuivre ceux qui en sont accusés. En 2011, de nouvelles enquêtes concernant la fraude hypothécaire ont été entamées contre 48 avocats et 60 enquêtes ont été complétées – dont 13 sont passées à la poursuite. À la fin de 2011, 49 cas de poursuites pour fraude hypothécaire sont restés ouverts. Pendant l'année, les comités d'audition ont conclu 12 audiences pour des affaires de fraude hypothécaire avec conclusion de manquement professionnel dans chacune. Dans sept des 12 audiences, les comités ont ordonné que le permis de l'avocat soit révoqué. Dans les cinq autres audiences, le droit de l'avocat d'exercer a été suspendu. Depuis 2001, le Barreau a mené à bien 68 poursuites pour fraude hypothécaire.

Suspensions interlocutoires

Pendant une enquête ou une poursuite, le Barreau prend des mesures pour protéger le public lorsque la preuve révèle un risque important de préjudice. Dans ces circonstances, une motion de suspension interlocutoire peut être présentée devant un comité d'audition pour obtenir une ordonnance afin de suspendre le titulaire de permis jusqu'à la fin de l'enquête ou de la poursuite. En 2011, sept motions de suspension interlocutoire demandant de suspendre le permis d'un avocat ou d'un parajuriste ont été présentées devant les comités d'audition. Dans cinq cas, le permis de l'avocat ou du parajuriste a été suspendu en attendant l'issue de l'audience. Deux motions n'ont pas été conclues au 31 décembre 2011, mais dans un des cas, le comité d'audition a ordonné une suspension intérimaire en attendant l'audition de la motion.

Le tableau suivant décrit l'expérience du Barreau relative aux motions interlocutoires depuis 2001 :

MOTIONS INTERLOCUTOIRES POUR RESTRICTION OU SUSPENSION

Année	Nombre de motions entendues
2001	0
2002	0
2003	1
2004	3
2005	2
2006	3
2007	2
2008	5
2009	7
2010	12
2011	7

Appels

Le Barreau remarque une augmentation du volume d'appels des décisions du comité d'audition. Ces cas comprennent les appels des avocats de décisions concernant l'inconduite et concernant aussi l'accès des parajuristes à la profession dans le cadre du processus d'antériorité.

APPELS AMORCÉS AU COMITÉ D'APPEL DU BARREAU

Année	Appels des avocats	Appels des parajuristes	Total des appels
2003	8	0	8
2004	10	0	10
2005	4	0	4
2006	13	0	13
2007	11	0	11
2008	14	0	14
2009	14	5	19
2010	15	12 (tous des demandeurs parajuristes)	27
2011	16	2	18

APPELS AMORCÉS AUX TRIBUNAUX

Année	Cour divisionnaire	Cour d'appel
2003	1	0
2004	7	0
2005	1	0
2006	1	1
2007	3	0
2008	8	3 (requêtes en autorisation de poursuivre)
2009	1	1 (requête en autorisation de poursuivre); 2 (appels sur le fond)
2010	2 appels; 3 contrôles judiciaires	4 (requêtes en autorisation de poursuivre)
2011	6 appels; 2 contrôles judiciaires	3 (requêtes en autorisation de poursuivre)

Recouvrement des dépens

La réglementation professionnelle recouvre les dépens et les frais payables au Barreau. En 2011, le suivi des mesures disciplinaires a recouvré environ 171 000 $ en dépens, en dividendes de faillite et en frais relatifs à la Règle 6.07. Le Syndic du Barreau a recouvré 246 000 $ en dépens ordonnés par le tribunal et 838 000 $ en paiements au Fonds d'indemnisation conformément à des ordonnances judiciaires.

Perquisitions dans les cabinets juridiques

En 2011, le Conseil a approuvé les *Lignes directrices concernant les perquisitions dans les cabinets d'avocats.* Les *Lignes directrices* servent maintenant aux avocats, aux responsables de l'application des lois et aux tribunaux. Les *Lignes directrices* comprennent des pratiques exemplaires et des conseils pour les avocats et aideront ces derniers à protéger le secret professionnel. Le personnel de la réglementation professionnelle répond aux questions sur les perquisitions en cabinets, et le Barreau fournit l'appui nécessaire et pertinent pour protéger le privilège du client.

Normes nationales de discipline

Le Barreau est un participant majeur au projet de normes nationales de discipline, une initiative de la Fédération des ordres professionnels de juristes. L'objectif à long terme du projet est d'élaborer des normes significatives de rendement à l'échelle nationale pour tous les barreaux canadiens, de façon à mesurer les activités de réglementation. En 2011, les membres du comité de direction du projet ont mis au point des normes entourant les questions de délais raisonnables en matière de réglementation, d'accessibilité et de transparence, à mettre en œuvre sur une base d'essai.

Autres activités de réglementation professionnelle

Examen des plaintes

Le Commissaire au règlement des plaintes (CRP) examine les dossiers fermés par le personnel après enquête, lorsque le plaignant n'est pas satisfait de la manière dont le dossier a été traité. Le CRP fait un examen de l'enquête et de la décision de clore le dossier, et rencontre généralement le plaignant pour discuter de l'affaire. Le commissaire, Stindar Lal, c.r., a été nommé le 1er avril 2010.

DEMANDES D'EXAMEN DES PLAINTES ET RENCONTRES

	2010	2011
Demandes d'examen	244	238
Cas examinés	205	248
Décisions rendues	193	260
Recommandation de garder un cas fermé	160 (83 %)	248 (95 %)
Recommandation de poursuivre l'affaire	33 (17 %)	12 (5 %)
Réponse de la direction aux recommandations de renvoi		
Adoptée	13 (39 %)	8 (67 %)
Rejetée	20 (61 %)	4 (33 %)

Suivi des mesures disciplinaires

Le Service de suivi des mesures disciplinaires fait exécuter les ordonnances et les engagements obtenus par le Barreau dans le cours de ses activités de réglementation. Depuis le 1er mai 2009, le service répond aux demandes du public concernant des cas de réglementation.

NOUVEAUX CAS DU SUIVI DES MESURES DISCIPLINAIRES ET INVENTAIRE À LA FIN

	2010		2011	
	Nouveaux cas	Inventaire à la fin	Nouveaux cas	Inventaire à la fin
Suivi des mesures	21	8	41	24
Faillites	45	103	28	109
Ordonnances	138	340	159	374
Restitution et jugements	13	47	7	53
Engagements	63	371	53	339
Ordonnances et engagements en suspens		519		557
TOTAL	280	1 388	288	1 456

DEMANDES RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION AUXQUELLES LE SUIVI DES MESURES DISCIPLINAIRES A RÉPONDU

Type de demande		Totaux pour 2010	Totaux pour 2011
Courriel	Nombre	4 302	2 643
	Titulaires de permis	5 976	3 755
Téléphone	Nombre	3 575	1 097
	Titulaires de permis	3 944	1 211
Total des demandes	Nombre	7 877	3 740
	Titulaires de permis	9 920	4 966

Syndic du Barreau

L'article 49.47 de la *Loi sur le Barreau* autorise le Barreau à obtenir la tutelle de la pratique d'un avocat ou d'un parajuriste lorsque celui-ci abandonne sa pratique, lorsque son permis a été révoqué ou lorsqu'il a autrement cessé d'exercer ou de fournir des services juridiques. Une fois que le Barreau a obtenu une tutelle volontaire ou une ordonnance de la Cour supérieure à cet effet, le syndic prend possession des affaires du client à l'égard de ses activités professionnelles. Le personnel du syndic reçoit des demandes portant sur certains clients et y répond. Il peut s'agir de renvoyer un dossier ou de donner de l'information sur des activités professionnelles.

TUTELLES ET DEMANDES DE CLIENTS

	2010	2011
Tutelles obtenues en vertu de la *Loi sur le Barreau*	12	11
Tutelles obtenues par accord négocié	10	6
Cas où des conseils ont été donnés pour fermer la pratique d'un avocat	26	36
Demandes de client reçues	1 512	1 792
Demandes de client fermées	1 899	1 595

Fonds en fiducie non réclamés

Le Barreau a un programme (requis par la *Loi sur le Barreau*) qui permet aux avocats et aux parajuristes de remettre au Barreau des fonds non réclamés qu'ils détiennent depuis au moins deux ans. Les membres du public qui croient avoir droit à ces fonds peuvent les réclamer auprès du Barreau. Le nom des personnes qui y ont droit est publié de temps à autre dans la *Gazette de l'Ontario.*

FONDS EN FIDUCIE NON RÉCLAMÉS EN 2011

Demandes reçues	386
Approbations	208
Refus	138
En attente	94
Total des sommes reçues	180 260 $
Réclamations payées (4)	27 275 $

Fonds d'indemnisation

Depuis plus de 50 ans, le Fonds d'indemnisation verse des indemnités aux membres du public qui ont subi des pertes financières en raison de la malhonnêteté d'un avocat, d'une avocate (et maintenant de parajuristes). Les clients peuvent demander un remboursement auprès du Fonds pour perte d'argent ou de biens.

Conformément aux lignes directrices générales sur la détermination des indemnités, le Fonds peut rembourser les personnes jusqu'à 150 000 $ (pour les avocats) et 10 000 $ (pour les parajuristes).

FONDS D'INDEMNISATION EN 2011

Nouvelles réclamations/demandes reçues	184 réclamations contre des avocats	35 réclamations contre des parajuristes
Montant total des indemnisations versées	1 044 000 $ pour 46 réclamations contre des avocats	7 000 $ pour 11 réclamations contre des parajuristes

Promouvoir l'équité et la diversité

Le Barreau s'est donné pour mission de promouvoir l'égalité, la diversité et l'accès à la justice. À cette fin, sa solide infrastructure donne lieu à des initiatives et à des programmes qui favorisent une profession juridique diversifiée.



Justicia et la rétention des avocates



La mise en œuvre des recommandations du rapport sur la rétention des femmes en pratique privée a continué d'être une priorité en 2011. Justicia, un projet de trois ans, permet aux cabinets participants de partager des pratiques exemplaires pour encourager la rétention et l'avancement des femmes dans la pratique privée du droit.

La participation de plus de 55 cabinets au projet Justicia démontre le sérieux de l'engagement de la profession envers l'adoption de programmes visant à garder les femmes en pratique privée. Depuis le lancement du projet Justicia en 2008, les participants ont travaillé avec le Barreau afin de créer des ressources pour les cabinets, comme des guides d'élaboration de politiques pour les congés parentaux et de maternité et pour des horaires flexibles de travail, un modèle de rentabilité pour calculer le coût des horaires de travail flexibles pour les cabinets et un guide pour aider les cabinets juridiques à recueillir des données démographiques sur les sexes.

Les guides les plus récents sont *Career Advancement into Partnership* – un guide pour les cabinets juridiques et un guide pour les professionnels salariés, visant à aider les avocates à passer de salariées à associées.



Le **programme d'aide au congé parental** est maintenant dans sa troisième année de mise en œuvre. Ce projet de trois ans vise à appuyer les avocates et les avocats exerçant seuls et les associés en petits cabinets de cinq avocats et moins qui désirent maintenir leur pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. Grâce à ce programme, le Barreau fournit une somme fixe de 750 $ par semaine aux personnes admissibles pendant un maximum de 12 semaines. Depuis le début du programme en mars 2009 jusqu'à la fin de 2011, 178 demandes d'hommes et de femmes ont été approuvées.

Le **registre des avocats à contrat** est une liste d'avocates et d'avocats de la province qui offrent leurs services à contrat. Ce registre constitue un appui précieux surtout aux avocates et avocats exerçant seuls et en petits cabinets qui peuvent avoir besoin d'aide à court terme ou sur une base contractuelle. En 2011, le nombre d'avocats à contrat inscrits à ce registre est passé à environ 145. Il y a eu environ 280 demandes de contacts avec des avocats à contrat en 2011.

En 2011, le Barreau a continué d'ajouter des renseignements dans son **centre de ressources des femmes en ligne (WORC).** Le WORC offre aux avocates un accès rapide à une multitude de ressources. De plus, le Barreau a tenu plusieurs ateliers et occasions de réseautage pour les avocates en Ontario en partenariat avec des organisations de femmes comme la Women's Law Association of Ontario, la section d'analyse juridique féministe de l'Association du Barreau de l'Ontario et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes. En 2011, le Barreau s'est aussi associé aux U.S. National Conference of Women's Bar Associations pour tenir une conférence intitulée *Women's Bar Leadership Summit: Strengths Across Borders.*

En décembre 2011, le Barreau a adopté un **programme d'encadrement professionnel.** Conçu pour les avocates exerçant seules ou en petits cabinets de cinq avocats et moins, le programme offrira aux participantes admissibles jusqu'à six heures d'encadrement confidentiel, sans frais, afin de les aider à

planifier efficacement leur retour à la pratique après un congé de maternité, parental ou de compassion. Le programme a été lancé en avril 2012.

Sondage sur le changement de catégorie

En 2011, le Barreau a poursuivi le sondage volontaire auprès des avocates et des avocats qui changent leurs activités principales ou leur catégorie professionnelle. Le sondage cerne les tendances et compile des renseignements sur la raison des mouvements dans la profession juridique. Les résultats de 2010 sont en ligne. Le sondage lancé en 2009 étudiera, à partir de 2012, le mouvement des parajuristes qui changent leur entreprise principale ou leur catégorie.

Cueillette de données démographiques

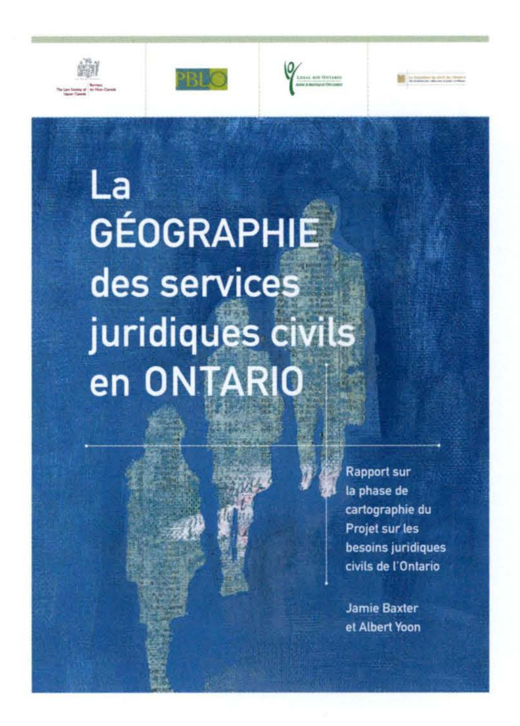
Le Barreau a approuvé une question volontaire dans les déclarations annuelles des avocats et des parajuristes de 2009 demandant de s'identifier - confidentiellement - comme membre des communautés francophone, autochtone ou visant l'égalité. Chaque année, le Barreau recueille ces statistiques pour mieux comprendre les tendances démographiques dans la profession, pour élaborer des programmes et des initiatives et pour promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession. Des portraits des professions d'avocats et de parajuristes sont offerts en ligne.

Élaboration de politiques

Dans le cadre d'une série de guides offerts par le Barreau pour aider les cabinets et les organisations juridiques à élaborer leurs propres ressources et pratiques, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones a mis au point ou adopté les documents suivants en 2011 :

- *Sommaire des lignes de conduite relatives aux pratiques équitables en matière d'embauche*
- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario — Guide d'élaboration d'une politique d'accessibilité des services à la clientèle*
- *The Provision of Legal Services in Cases Involving Claims of Sexual Abuse - An Educational Guide for Lawyers and Paralegals*
- *Preventing Harassment, Discrimination and Violence in the Legal Workplace: Guide to Developing Policies for Law Firms or Legal Organizations.*

De plus, le Comité sur l'équité et les affaires autochtones a préparé ou présenté des soumissions auprès de la Commission du droit de l'Ontario à l'égard de son projet *La loi et les personnes handicapées,* et à l'Association du Barreau canadien pour son rapport de consultation, *Mesurer la diversité dans les cabinets d'avocats : un outil essentiel à un rendement supérieur.*



Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario

Le Barreau, Services juridiques Pro Bono de l'Ontario et Aide juridique Ontario ont continué leur partenariat en 2011 dans le Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, une initiative de recherche juridique pour trouver et aborder les obstacles qui empêchent certains Ontariens et Ontariennes à faibles et à moyens revenus d'obtenir un accès convenable à la justice. Ce projet a également été financé par la Fondation du droit de l'Ontario.

Un rapport décrivant les conclusions du deuxième volet du projet, *La Géographie des services juridiques civils en Ontario,* a été distribué en novembre 2011 et se trouve en ligne. Il offre un ensemble complet de cartes pour décrire le marché des services juridiques en Ontario, ainsi que de l'information utile pour déterminer comment ce marché peut être structuré différemment pour mieux répondre aux besoins juridiques civils des populations à revenus faibles et moyens.

Études en cours

En 2012, on attend les résultats des deux études entreprises par la professeure Fiona Kay. Ces études portent sur l'aboutissement de 20 ans d'étude longitudinale sur les avocats de l'Ontario, amorcée en 1990 pour analyser les transitions professionnelles, ainsi que les départs de la pratique du droit et les retours.

Promouvoir l'égalité et la diversité par le biais de groupes de travail

Le Barreau élabore des politiques et des programmes pour promouvoir l'égalité et l'accès à la justice par le biais de comités et de groupes de travail formés de conseillers, de conseillères, d'avocates, d'avocats et de parajuristes. Voici certains des comités et groupes de travail de 2011 :

Le ***Comité sur l'équité et les affaires autochtones (CEAA)*** élabore des politiques éventuelles pour promouvoir l'égalité et la diversité dans la profession juridique, et traite de questions reliées aux peuples autochtones et à la communauté francophone. En 2011, le comité a approuvé et suivi les activités décrites à la page précédente.

Le ***Comité d'accès à la justice*** élabore des recommandations de politiques éventuelles pour promouvoir l'accès à la justice. En 2011, le comité a entrepris des activités d'élaboration de politiques telles que le Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, l'adoption d'une proposition pour mettre au point une tribune de droit de la famille unifié et une stratégie à long terme pour améliorer l'accès à la justice.

Le ***Groupe consultatif en matière d'équité (GCE)*** est composé d'avocats et d'avocates et d'organismes juridiques qui alimentent le développement de politiques et de pratiques liées à l'égalité dans la profession et au Barreau. En 2011, le CGE a commenté les ressources politiques suivantes qui étaient alors en cours d'élaboration :

- *The Provision of Legal Services in Cases Involving Claims of Sexual Abuse - An Educational Guide for Lawyers and Paralegals*
- *Preventing Harassment, Discrimination and Violence in the Legal Workplace: Guide to Developing Policies for Law Firms or Legal Organizations*
- *Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario - Guide d'élaboration d'une politique d'accessibilité des services à la clientèle.*

Le ***Groupe de travail sur la rétention des femmes en pratique privée*** est composé de conseillers, de conseillères et d'avocates ayant de l'expérience dans l'élaboration de programmes pour les femmes dans la profession juridique, et plus particulièrement en pratique privée.

Le ***Groupe de travail sur le retour à la pratique*** a été créé pour déterminer des stratégies et développer des ressources pour faciliter le retour des avocates au travail après des absences prolongées. En 2011, le groupe de travail a proposé la création d'un programme d'encadrement professionnel pour avocates exerçant seules ou dans des cabinets de cinq avocats ou moins qui prennent un congé de maternité, parental ou de compassion.

Le ***Groupe de travail sur les juristes autochtones*** met en place son rapport final sur la consultation des avocats et avocates autochtones. La Déclaration annuelle des avocates et des avocats a été modifiée pour ajouter le droit des autochtones dans la catégorie portant sur les domaines de pratique, afin de recueillir des données empiriques sur le nombre d'avocats et d'avocates qui pratiquent dans ce domaine. En 2011, la conseillère en matière d'initiatives autochtones et certains membres du CEAA se sont déplacés dans toute la province pour rencontrer des juristes autochtones et des étudiants et étudiantes.

Le ***Groupe de surveillance des droits de la personne*** examine les rapports de violation des droits de la personne faite aux avocates et avocats et aux juges dans le monde entier dans le cadre de leurs tâches professionnelles, et recommande des interventions du Barreau. En 2010, le Barreau a fait plus de 10 interventions.

Le groupe de surveillance a tenu sa troisième activité d'éducation sur la primauté du droit avec son partenaire The Metro Toronto Chinese & Southeast Asian Legal Clinic. L'activité mettait en jeu le lancement du site Web *Road to Justice* voué à faire connaître les injustices historiques faites par les gouvernements canadiens aux personnes de descendance chinoise au Canada.

Conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement

Le programme de conseil juridique en matière de discrimination et de harcèlement offre des conseils gratuits et confidentiels, en français et en anglais, aux membres du public et de la profession juridique qui croient avoir été victimes de harcèlement ou de discrimination de la part d'un avocat ou d'un parajuriste. Cynthia Petersen est la conseillère juridique du programme. En 2011, les deux substituts, Lynn Bevan et David Bennett, ont été renommés à leur poste.

En 2011, 188 personnes ont contacté le programme pour de nouvelles affaires; 48 ont soulevé des plaintes de discrimination ou de harcèlement par des avocats, des parajuristes ou des cabinets en Ontario. Les motifs les plus communs de plaintes étaient le sexe (35 %), le handicap (17 %), la race (15 %) et l'orientation sexuelle (10 %). On a également soulevé des plaintes fondées sur l'état civil, l'état familial, l'âge, l'ascendance, la religion, l'origine ethnique et le lieu d'origine.

En 2011, le programme a reçu quatre plaintes de harcèlement et de discrimination contre des parajuristes. Ces plaintes étaient fondées sur le handicap, la race et l'orientation sexuelle.

Perfectionnement professionnel

En 2011, des programmes de perfectionnement professionnel portant notamment sur les droits de la personne ont été offerts à plus de 500 étudiantes et étudiants de droit, avocates et avocats et parajuristes.

Collaborer avec les communautés

Les organisations avec qui nous collaborons comprennent l'Aboriginal Legal Services of Toronto, l'ARCH Disability Law Centre, l'Association des avocats canado-arabes, Amnistie Internationale Canada, l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario, B'nai Brith Canada, la clinique commémorative Barbra Schlifer, l'Association des étudiants

noirs en droit du Canada, l'Association canadienne des avocats noirs, Avocats canadiens à l'étranger, Canadian Lawyers for International Human Rights, la Ville de Toronto, la Fédération des juristes asiatiques-canadiens, la section d'analyse juridique féministe de l'Association du Barreau de l'Ontario (ABO), l'Hispanic Ontario Lawyers' Association, Human Rights Watch Canada, l'Association du Barreau autochtone, Lawyers' Rights Watch Canada, Aide juridique Ontario, la Métis Nation of Ontario, le comité sur les langues officielles de l'ABO, Services juridiques Pro Bono de l'Ontario, le comité sur l'identité et l'orientation sexuelles de l'ABO, la South Asian Bar Association de Toronto, la clinique juridique sud asiatique de l'Ontario, la Women's Law Association of Ontario et le Fonds d'action et d'éducation juridiques pour les femmes.

Programme de mentorat en équité et en diversité

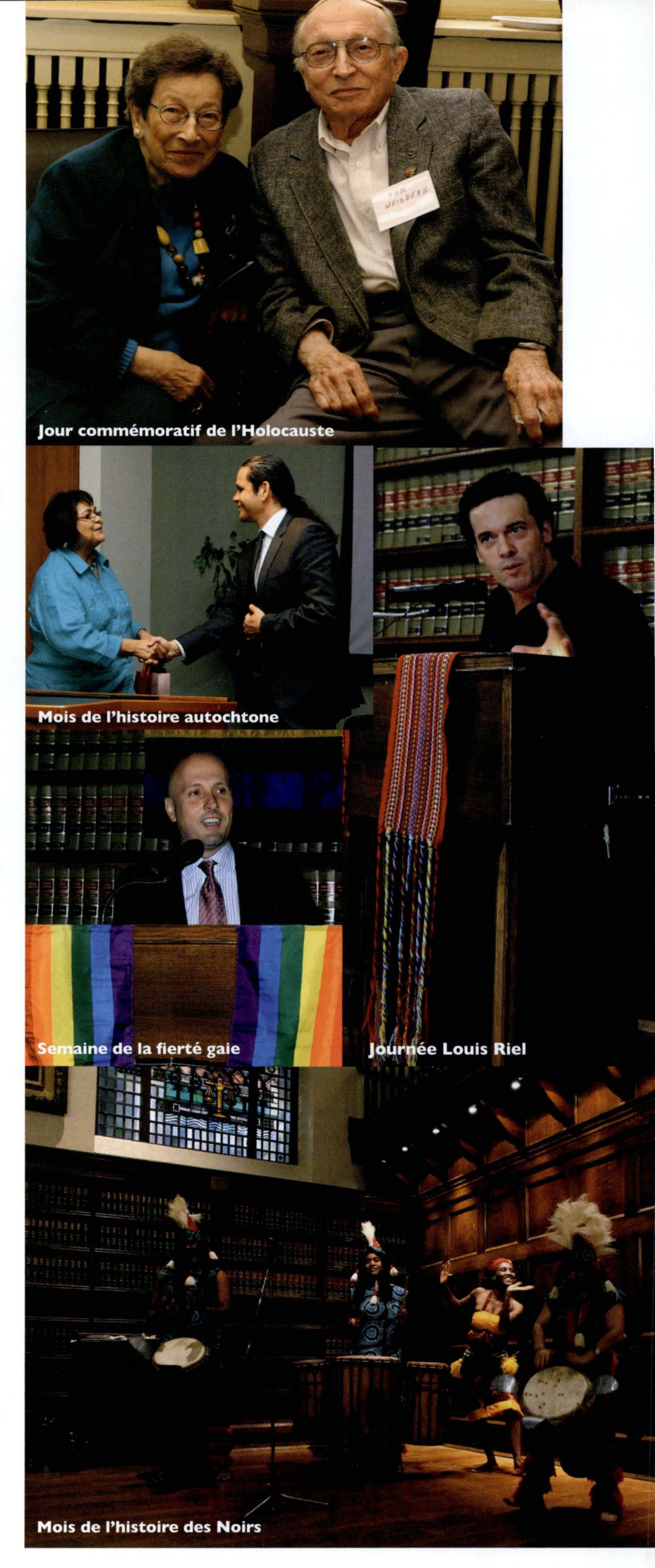
Le programme de mentorat en équité et en diversité jumèle des avocates et des avocats d'expérience à des juristes nouvellement assermentés, des candidats et candidates au Processus d'accès à la profession et des étudiants et étudiantes des écoles de droit, de l'université et des écoles secondaires. En 2011, 71 avocats et un parajuriste étaient inscrits comme mentors bénévoles dans divers domaines du droit, et 27 mentorés (parajuristes, avocats et étudiants) ont reçu l'aide de ce programme.

Symposiums sur les carrières pour les étudiants autochtones

En 2011, le Barreau a organisé son huitième symposium sur les carrières en droit des Autochtones pour les étudiantes et les étudiants en droit. Ce symposium, qui a été agréé pour les heures sur le professionnalisme en vertu du programme de FPC du Barreau, donne aux étudiants autochtones et non autochtones qui fréquentent des écoles de droit de l'Ontario l'occasion de rencontrer des avocats, des avocates, des juges et des leaders autochtones de la profession juridique en Ontario pour discuter de questions portant sur l'exercice du droit des Autochtones, la gestion de la pratique et la prestation de services juridiques aux clients et clientes autochtones. Il y a eu trois événements : un à Toronto, un à Windsor et un à Ottawa.

Éducation publique en matière d'équité

Le Barreau travaille en partenariat avec des organismes juridiques pour faire connaître, par l'éducation et la discussion entre les membres du public et de la profession juridique, les défis et les occasions qui s'offrent aux francophones, aux Autochtones et aux communautés visant l'égalité en droit et dans la profession juridique. Des activités, telles que tribunes publiques et séminaires, sont planifiées durant l'année pour souligner les dates d'intérêt pour le public comme le Mois de l'histoire des Noirs, la Journée internationale de la femme, la Journée internationale de la francophonie, le Jour commémoratif de l'Holocauste, le mois de l'histoire autochtone, le Mois du patrimoine asiatique et sud asiatique, la semaine de l'accès pour les personnes handicapées, la Semaine de la fierté gaie et la Journée Louis Riel.



Jour commémoratif de l'Holocauste

Mois de l'histoire autochtone

Semaine de la fierté gaie

Journée Louis Riel

Mois de l'histoire des Noirs

Passer un message stratégique

La stratégie de communication du Barreau vise à aider le public à se trouver un avocat ou un parajuriste pour s'y retrouver dans l'appareil judiciaire et savoir que faire devant un problème juridique. Ce service entend livrer des nouvelles et des renseignements intéressant la profession et le public là où ils sont le plus actifs, soit de plus en plus dans le monde en ligne. Une grande part de ses initiatives de communication vise à informer les avocats et les parajuristes des changements qui s'opèrent dans les politiques, les règles et les règlements, et d'autres enjeux qui peuvent toucher la profession.

Initiatives stratégiques

Ces quelques dernières années, le Barreau a mis en œuvre des améliorations aux composantes majeures de sa stratégie de communication. Ce travail a été guidé par les conclusions des sondages menés en 2009 auprès des avocats et du public, qui portaient sur la *Revue des juristes de l'Ontario* et sur le *Recueil de jurisprudence de l'Ontario* ainsi que sur les projets du Barreau liés au site Web, aux bulletins d'information électroniques et aux médias sociaux.

Site Web

Le Service des communications a procédé à une réorganisation majeure du site Web en 2010 pour que le public trouve plus facilement les services et les renseignements qu'il cherche le plus souvent. En 2011, le service a travaillé avec une agence pour transformer le site en fonction de récentes recherches et analyses et a incorporé les pratiques exemplaires du design du Web.

Le nouveau site fait une meilleure utilisation des images, facilite la navigation et les fonctions selon les besoins des utilisateurs, et offre une image plus contemporaine, tout en adhérant aux normes d'accessibilité. Une courte vidéo, affichée sur YouTube, explique certaines des caractéristiques essentielles du nouveau site et aide les utilisateurs à s'y retrouver.

Lorsque la nouvelle version du site Web a été lancée en septembre, elle était dotée d'un nouveau logiciel plus précis pour analyser la circulation sur le site. Au cours des quatre derniers mois de 2011, plus de 107 000 visites uniques au site ont généré plus d'un demi-million de visionnements.

Vidéos

En 2011, une sixième vignette s'est ajoutée à la série « Votre droit » sur YouTube – de courtes vidéos qui démythifient certains des problèmes juridiques qu'ont souvent en commun les membres du public. Cette série démontre aussi comment les avocats et les parajuristes peuvent être utiles et accessibles. Les cinq premières vidéos, mettant en jeu des avocats, portent sur les domaines de droit où les Ontariens et les Ontariennes à faible et à moyen revenu connaissent le plus de besoins, comme l'a révélé le Projet sur les besoins civils juridiques de l'Ontario. La sixième vidéo démontre comment les parajuristes peuvent aider les gens à la Cour des petites créances ou avec une infraction au *Code de la route.*



Recherche

En 2011, le Service des communications a poursuivi sa recherche entamée en 2009 en formant des groupes de discussion avec de nouveaux avocats pour explorer comment ils et elles se servent des communications du Barreau et pour connaître les améliorations qu'ils et elles suggèrent. Des sondages quantitatifs ont complété cette recherche au début de 2012. Cette recherche continue d'être une source d'idées pour améliorer la façon de distribuer l'information à la profession.

Publications

Les conclusions d'une étude qualitative ont servi de guide pour la nouvelle conception de la *Revue des juristes de l'Ontario,* maintenant appelée *Gazette*. De plus, ces conclusions ont formé la base d'une version en ligne de la publication qui vient d'être lancée au printemps 2012. Le nouveau microsite, *lawsocietygazette.ca*, permet une communication plus rapide avec les avocats et les parajuristes afin de les tenir au courant notamment des changements aux règles, des conseils pratiques et des cours de FPC offerts. Des galeries de photos et de vidéos ajoutent une dimension visuelle aux articles qui paraissent normalement dans la version imprimée.

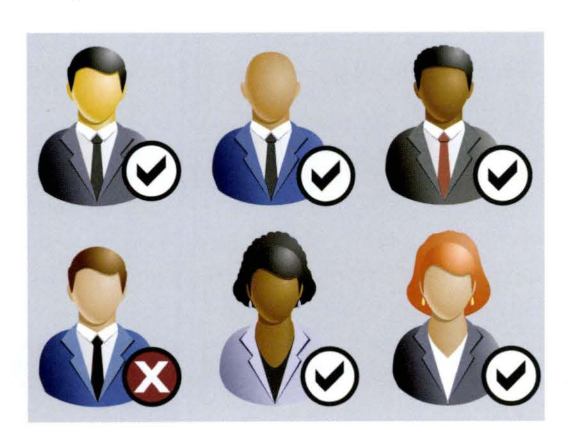


Ce service continue de publier le *Bulletin de nouvelles du Conseil* pour les avocats et les parajuristes, envoyé par courriel le jour même des réunions du Conseil ainsi que la *Mise à jour du Barreau sur les parajuristes,* le bulletin virtuel pour les parajuristes. Ces publications continuent de susciter des commentaires positifs de la part du lectorat.

Campagne sur l'exercice illégal du droit

Une campagne pilote délivrée dans cinq langues de l'Asie et de l'Asie du Sud a sensibilisé la population aux risques de recourir à des praticiens non autorisés. Lancée à la fin de 2011, la campagne conseille aux gens de se protéger en consultant gratuitement le répertoire du Barreau sur le Web pour s'assurer que les avocats et les parajuristes ont un permis. Des annonces ont été préparées et diffusées à la radio et dans la presse en hindi, en ourdou, en punjabi, en mandarin et en cantonnais.

Pendant la campagne, il y a eu une augmentation considérable des visites au répertoire en ligne et aux pages connexes qui décrivaient les types de fraude et autres pratiques illégales et qui donnaient des renseignements sur les poursuites entreprises par le Barreau contre des praticiens non autorisés.



Relations médiatiques

Les médias jouent un rôle clé dans la diffusion de l'information au public, aux avocats et aux parajuristes. En tout, le Barreau a été mentionné 372 fois dans la presse écrite, électronique et en ligne en 2011. Les médias et les journalistes ont fait 344 requêtes, y compris 58 demandes d'entrevues. En 2011, les 10 sujets favoris des médias sur le Barreau étaient notamment :

1. Les cas de discipline
2. L'élection des conseillers et conseillères de 2011
3. Les auditions médiatisées pour bonnes mœurs
4. Les arrestations médiatisées pour fraude hypothécaire
5. Les prix du Barreau
6. Les stages et le Groupe de travail sur le stage
7. Les nouvelles du Conseil (rapports des comités, décisions du Conseil)
8. L'accès à la justice
9. Le projet Justicia; le programme de congé parental
10. Les événements du Service de l'équité.

De plus, en 2011, le Barreau :

- a distribué 56 communiqués et avis (48 en anglais, 8 en français) sur des sujets d'importance pour le public et la profession.
- a distribué 11 communiqués concernant les décisions du tribunal et 51 sommaires de décisions par semaine. Plusieurs médias de toute la province suivent régulièrement l'issue de ces audiences. En 2011, plus de 90 membres des médias ont demandé de recevoir ces sommaires.

Appui aux programmes

Le Service des communications a fourni un appui à plusieurs programmes et initiatives clés du Barreau pendant l'année, comme la rétention des femmes en pratique privée, le Projet sur les besoins juridiques civils de l'Ontario, l'initiative de sensibilisation de la trésorière, la racialisation et le sexe des avocats en Ontario, la gouvernance du Barreau, le Groupe de travail sur le stage et la nouvelle exigence de formation professionnelle continue.

Ce service a aussi fourni du soutien pour susciter de l'intérêt chez les avocats à l'égard de l'élection des membres du Conseil de 2011, pour encourager les mises en candidature et pour faire sortir le vote. Il a élaboré et mis en œuvre une stratégie globale faisant usage des médias électroniques et imprimés pour veiller à ce que tous les avocats aient accès aux renseignements sur les candidats et le processus électoral.

Pendant 2011, le personnel des communications a aussi travaillé avec les membres du Service de l'équité du Barreau afin d'organiser et de promouvoir 12 événements de la série sur l'égalité en éducation juridique et sur la primauté du droit.

Les nouvelles technologies au service de l'amélioration

Le Service des systèmes d'information (SI) gère les systèmes d'information de l'entreprise, l'infrastructure informatique, les réseaux de communication et les bases de données du Barreau.

Pour servir le mandat du Barreau, il est essentiel de se servir d'applications efficaces et efficientes qui fournissent au personnel, aux membres et au public un accès rapide à l'information.

La stratégie des SI porte sur cinq foyers majeurs :

- Meilleur accès d'utilisateur pour accroître l'efficacité et l'efficience du personnel
- Conception innovatrice et livraison des applications de l'entreprise pour soutenir les programmes prioritaires du Conseil
- Modernisation des vieilles applications pour s'assurer qu'elles continuent de bien fonctionner
- Renforcement de la sécurité pour assurer la protection des renseignements confidentiels
- Informatique socialement responsable et réduction de l'usage du papier, grâce à des technologies énergétiques efficaces et à un nombre plus élevé de renseignements, de transactions et de rapports en ligne.

Portail du BHC, déclaration de la FPC et autres processus en ligne

Le Service des SI se concentre sur le maintien d'une infrastructure informatique et des systèmes d'information fiables, et développe de nouvelles capacités pour appuyer le travail du Barreau et les priorités établies par le Conseil. Il a achevé plusieurs projets importants qui ont amélioré l'efficacité et l'efficience des divisions opérationnelles concernées et le service global aux parties intéressées. Voici certains de ces projets achevés en 2011 :

- Le portail du BHC est maintenant accessible à tous les avocats, avocates et parajuristes. Il permet aux avocats et aux parajuristes de mener leurs transactions en sécurité, comme aviser le Barreau de tout changement de coordonnées, de catégorie professionnelle ou de contacts professionnels et inscrire les programmes suivis aux fins des crédits de FPC. Ce système représente une nouvelle façon de livrer les services du Barreau et de communiquer avec les avocats et les parajuristes. Plus de 42 000 membres utilisent le portail, selon les données d'avril 2012.
- Les déclarations annuelles des avocats et des parajuristes sont maintenant hébergées sur le portail du BHC.
- L'élection de 2011 des conseillers et des conseillères était la première à être menée presque entièrement en ligne. Le Secrétariat des politiques et le Service des SI ont travaillé avec une firme externe pour mener l'élection et pour permettre aux candidats de faire leur campagne par courriel.
- Les réseaux de membres ont été mis à niveau pour ajouter de nouveaux types de titulaires de permis, y compris les permis L3 pour les avocats québécois dans le cadre de la libre circulation.
- En décembre 2011, le Service Assistance-avocats a été élargi pour permettre au public de faire une recherche en ligne.

BoardBooks (carnets électroniques)

En collaboration avec le Secrétariat des politiques, les SI ont créé un réseau en ligne à l'appui du Conseil et des comités. Ce nouveau réseau innovateur, appelé BoardBooks, permet aux conseillers d'utiliser un ordinateur portable ou un iPad pour gérer les nombreux rapports et documents dont ils ont besoin pour leurs réunions importantes. En revanche, cette méthode entraînera des épargnes considérables pour le Barreau grâce à la réduction de la consommation de papier et des coûts de distribution.



Nouvelles technologies d'information et de réseau

Le Barreau continue de mettre à niveau son infrastructure informatique et réseau pour soutenir le besoin croissant de traiter de plus en plus rapidement de plus grands volumes d'information. Les vieux ordinateurs IBM AS/400 ont été remplacés par de nouveaux serveurs IBM POWER7 qui offrent une plus grande capacité de gestion pour les réseaux informatiques.

Projet Evergreen

Le Barreau a poursuivi la mise en place du projet Evergreen visant à remplacer graduellement les ordinateurs par des modèles plus éconergétiques, réduisant ainsi les coûts globaux de l'organisation. Grâce à la politique de recyclage et de disposition, le Barreau a donné ses vieux ordinateurs à des organismes de charité ou en a disposé autrement de manière sécurisée tout en respectant l'environnement.

Encourager une culture de leadership et d'excellence

Le Barreau s'efforce de cultiver un milieu de travail qui en fait un employeur de choix et qui offre des services professionnels de haute qualité au public, aux avocats et aux parajuristes. Un leadership solide et efficace est crucial pour la culture du Barreau, et le perfectionnement du leadership améliore le rendement du Barreau et son professionnalisme.

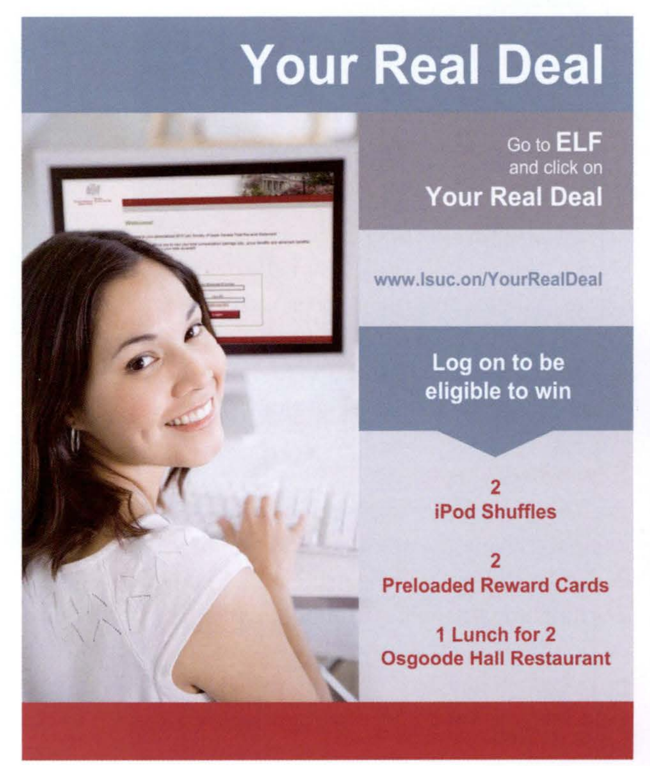
Perfectionnement des qualités de chef

La cinquième cohorte de participants au programme Leadership Edge, livré par l'intermédiaire de la Joseph L. Rotman School of Management de l'Université de Toronto, a commencé le programme en avril 2011 et l'a terminé au début de décembre 2011. Cette cohorte est formée de participants du Barreau, de l'Ordre des infirmières et infirmiers de l'Ontario (OIIO) et de la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario (CVMO). La participation de la CVMO et de l'OIIO permet à nos employés de tirer une expérience encore plus profitable et élève le profil du Barreau en tant que leader dans le perfectionnement des qualités de chef parmi les ordres professionnels de l'Ontario.

Your Real Deal

En avril 2011, le Barreau a lancé un site Web sur lequel les employés peuvent visionner leur relevé personnalisé de rémunération globale (« Your Real Deal »). Mis à jour deux fois par année, le relevé électronique fournit aux employés une synthèse des avantages sociaux, y compris des renseignements sur la rémunération, les avantages collectifs et la retraite ainsi que la valeur monétaire de leurs vacances.

« Your Real Deal » renforce aussi la valeur des avantages moins tangibles du Barreau, comme les programmes d'équilibre vie personnelle et vie professionnelle, les programmes de formation et de perfectionnement ainsi que les horaires flexibles de travail, et constitue un outil important pour engager et motiver les employés.



Palmarès des meilleurs employeurs du Grand Toronto

Comprendre les besoins de ses employés a fait du Barreau l'un des meilleurs employeurs du Grand Toronto. En octobre 2011, pour la sixième fois, le Barreau a figuré parmi les meilleurs employeurs de Toronto et pour la neuvième année, a été nommé meilleur employeur. Dans un marché où le recrutement de personnel clé et la rétention jouent un rôle essentiel dans le succès du Barreau, cette désignation reconnaît le Barreau comme offrant l'un des milieux de travail les plus exceptionnels de la région métropolitaine de Toronto. La reconnaissance publique à titre de chef de file est une validation importante du dévouement du Barreau pour souscrire à des pratiques exemplaires dans le secteur des ressources humaines.



Gérer nos ressources financières

Le Service des finances du Barreau s'engage à continuer d'améliorer ses méthodes de gestion et de compte rendu des finances de l'organisation. Les états financiers annuels de 2011 audités contenant les résultats financiers du Barreau se trouvent dans une publication séparée, disponible sur demande par l'entremise du site Web du Barreau.

En décembre 2010, l'Institut Canadien des Comptables Agréés a émis une nouvelle structure comptable applicable aux organismes sans but lucratif. Avec prise d'effet pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2012, les organismes sans but lucratif devront choisir entre les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et la méthode des Normes internationales d'information financière (IFRS). Le Barreau a adopté les normes comptables pour les organismes sans but lucratif et a déterminé que ces normes auront peu d'effet sur ses états financiers.

Les filiales non consolidées du Barreau, la Compagnie de responsabilité civile professionnelle des avocats (« LawPRO ») et LibraryCo inc., continuent de déclarer les résultats de leur propre fonctionnement séparément. LawPRO continue de gérer le fonctionnement quotidien du Fonds d'ARCP selon les conditions d'une entente de service de gestion.

États financiers de 2011

En 2011, le solde des fonds du Barreau a diminué de 3,6 M$, comparativement à une augmentation de 7,2 M$ en 2010. Le déclin de 2011 est principalement dû à l'amortissement des fonds d'acquisition future des immobilisations et du fonctionnement du Fonds d'indemnisation. L'augmentation en 2010 était due principalement à un règlement juridique unique au profit du Fonds d'ARCP ainsi que d'une évolution favorable de la réserve du Fonds d'indemnisation pour indemnités non payées.

Résultats des opérations de 2011 – Fonds d'administration générale

Le Fonds d'administration générale du Barreau (le Fonds qui porte sur la majeure partie des opérations découlant du mandat de réglementation et de compétence du Barreau pour les avocats et pour les parajuristes) a terminé l'année avec une augmentation du solde de fonds de 2,3 M$ pour les avocats et un déclin de 543 000 $ pour les parajuristes. Le plan financier, tel que représenté dans le budget 2011, comprenait un déclin éventuel de 2,5 M$ pour les avocats et de 910 000 $ pour les parajuristes.

Les revenus du Service de perfectionnement professionnel ont augmenté, pour passer de 12 M$ à 16 M$, en raison d'une augmentation de la participation aux programmes de formation professionnelle continue et des droits provenant d'un nombre accru de candidats et de candidates au Processus d'accès à la profession.

Les dépenses de 21 M$ liées à la réglementation ont augmenté de 1 M$ par rapport à 2010. Le budget de 2011 a prévu cette augmentation considérant que davantage de ressources ont été requises dans divers secteurs. Les dépenses de 20 M$ liées au perfectionnement professionnel ont augmenté de 2 M$ par rapport à 2010 pour financer le développement d'une plus grande programmation aux fins de la formation professionnelle continue.

Résultats des activités de 2011 – Fonds d'indemnisation

Le Fonds d'indemnisation rembourse les clients qui ont perdu des fonds en raison de la malhonnêteté d'un avocat ou d'un parajuriste. Le solde du Fonds d'indemnisation se tient tout juste à plus de 23 M$ pour les avocats et à 217 000 $ pour les parajuristes.

Résultats des activités de 2011 – Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle

Le Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle rend compte des opérations liées aux assurances entre LAWPRO, le Barreau et les avocats assurés. Les primes remises à LAWPRO ont augmenté, passant de 95 M$ en 2010 à 104 M$ en 2011. En 2011, les primes de base ont augmenté de 400 $, passant à 3 350 $ par avocat.

Résultats des activités de 2011 – Services de bibliothèque

Les résultats pour l'année 2011 accusent un déficit de 61 000 $ comparativement à un déficit de 31 000 $ en 2010. Ce déficit a été comblé par le Fonds d'administration générale.

Le Service des finances continue d'appuyer LibraryCo inc. grâce à une entente de services administratifs qui comprend la préparation de rapports financiers, le développement du budget annuel et l'aide administrative aux associations de droit de comtés sur des questions financières.

Programme d'aide au congé parental

Ce programme est conçu pour aider les avocates et les avocats en cabinet de cinq membres ou moins à maintenir leur pratique après la naissance ou l'adoption d'un enfant. En vertu de ce programme, le Barreau verse une somme fixe de 750 $ par semaine aux personnes admissibles pendant un maximum de 12 semaines. Le nombre de demandeurs approuvé est conforme au nombre prédit par l'étude actuarielle préparée pendant la phase de consultation de l'élaboration du programme. En 2011, l'actuaire a estimé des paiements se chiffrant à 540 000 $, comparativement aux paiements réels de 495 000 $. Ce projet pilote de trois ans, amorcé en mars 2009, a été prolongé par le Conseil en 2011 jusqu'à la fin de 2012.

Gestion du risque

En 2011, le Service des finances a lancé une initiative à la grandeur de l'organisation pour sensibiliser celle-ci au risque et pour le gérer. L'objectif est de créer une liste plus structurée contenant des processus clés classés par priorité selon le degré d'exposition au risque, afin d'assurer que les risques éventuels et importants pour le Barreau sont identifiés et éliminés ou mitigés et gérés efficacement.

Service de traiteur

Le Service de traiteur a connu une bonne année en 2011 avec une augmentation de revenus dans virtuellement tous les secteurs. Par exemple, grâce à un plus grand achalandage de clients, les ventes dans le restaurant ont augmenté de 8 %.

Les juristes nourrissent ceux qui ont faim

Les juristes nourrissent ceux qui ont faim, un programme financé par des dons de charité à la Fondation du Barreau, comprend des volets à Toronto, à London, à Ottawa et à Windsor. Le Service des finances et le Service de traiteur continuent de jouer des rôles clés dans la gestion de ces programmes. À Toronto, les traiteurs sont activement impliqués dans la fourniture d'aliments et de fournitures, la planification des menus et la préparation des repas. Le Service des finances gère le programme pour lequel il reçoit des dons de charité afin d'assurer le respect des exigences de l'Agence du revenu du Canada pour les organismes de bienfaisance. À l'extérieur de Toronto, le personnel assure la liaison avec les coordonnateurs bénévoles du programme à l'égard des questions de financement et fournit du financement à partir des dons reçus de ces programmes.

Cotisation globale et primes

Les cotisations des avocats et des parajuristes subventionnent en grande partie le Fonds d'indemnisation et le Fonds d'administration générale du Barreau tel que décrit ci-dessous. Les cotisations des avocats financent également les activités des bibliothèques de comtés et de districts sous l'administration de LibraryCo inc. et le programme d'assurance responsabilité civile professionnelle obligatoire par le biais du Fonds d'assurance responsabilité civile professionnelle.

En novembre 2011, le Conseil a approuvé les budgets de 2012 pour les avocats et les parajuristes, et en septembre 2011, il a approuvé le rapport de LAWPRO pour l'année d'assurance 2012, entraînant les cotisations et les primes suivantes :

COTISATION DES AVOCATS

	2010	2011	2012
Administration générale	1 211 $	1 292 $	1 326 $
Bibliothèques de comtés	203	196	203
Fonds d'indemnisation	257	222	222
Immobilisations	65	75	75
Total	1 736 $	1 785 $	1 826 $
Primes d'assurance de base	2 950	3 350	3 350
Total des cotisations et des primes	4 686 $	5 135 $	5 176 $

COTISATION DES PARAJURISTES

	2010	2011	2012
Administration générale	685 $	711 $	693 $
Fonds d'indemnisation	183	171	214
Immobilisations	65	75	75
Total	933 $	957 $	982 $

Vers l'avenir

Le budget 2012 maintient l'engagement du Barreau envers ses programmes essentiels de réglementation et de perfectionnement et comprend un montant pour imprévus concernant l'accès à la justice et d'autres programmes qui sont encore à développer après la séance de planification pour le mandat de 2011 à 2015. En particulier, le budget de 2012 comprend :

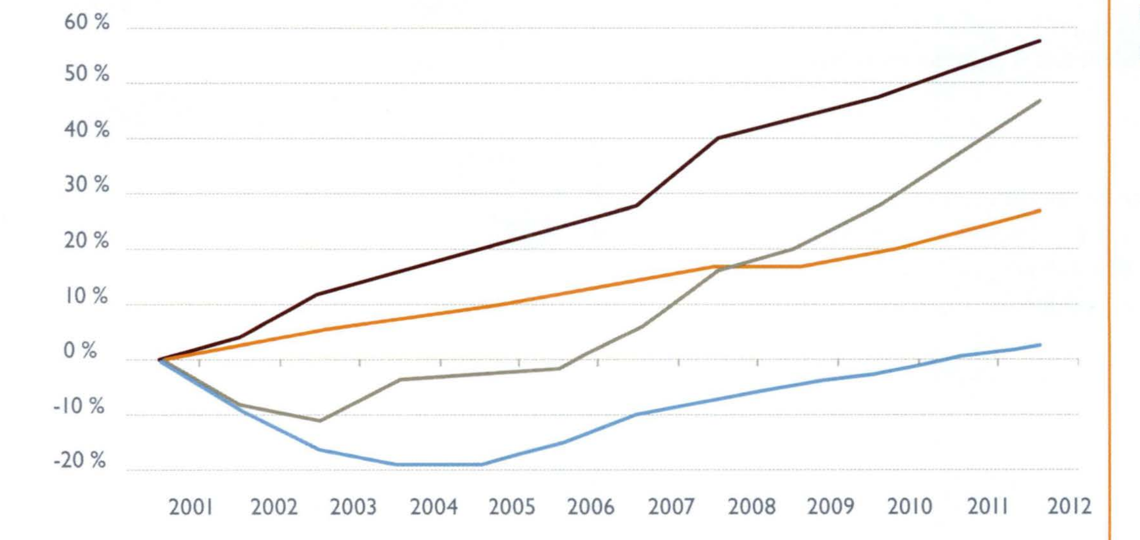
- une augmentation de 2,8 M$ du budget pour la réglementation professionnelle, principalement attribuable à une augmentation continue du nombre de plaintes et des audiences disciplinaires
- une augmentation du personnel au Centre de service à la clientèle, en raison d'une plus grande demande de services et d'initiatives d'accès à la justice
- une augmentation du budget de 1,1 M$ pour le perfectionnement professionnel, principalement attribuable à l'approbation et à la mise en œuvre de l'exigence de formation professionnelle continue.

À 1 826 $, la cotisation annuelle des avocats en 2012 est légèrement plus élevée que la cotisation de 1 782 $ en 2001. Celle des parajuristes est de 982 $ en 2012. Depuis 2001, l'augmentation cumulative de l'indice des prix à la consommation (IPC) a été de 26 %. Le nombre d'avocats a augmenté de 44 % pendant cette période et la mise en œuvre de la réglementation des parajuristes s'est produite au cours des quatre dernières années de cette période. Malgré cette charge de travail croissante, les conditions financières du Barreau se sont améliorées avec l'augmentation de ses réserves et de ses soldes de fonds.

TENDANCES FINANCIÈRES COMPARÉES

- Membres*
- Index des prix à la consommation (IPC)**
- Charges totales*
- Cotisations annuelles des avocats

* *incluant les données sur les parajuristes pour 2008-2012*
** *tenant pour acquis que le changement à l'IPC de 2012 est conforme à celui de 2011*



Présidents des comités du Conseil

Marion Boyd, accès à la justice

Mark Sandler, comité d'appel

Christopher Bredt, audit; gouvernement et affaires publiques

Laurie Pawlitza, indemnisation; planification des priorités

Susan McGrath, Fonds d'indemnisation

Janet Minor, équité et affaires autochtones

Carol Hartman, finances

Julian Porter, gouvernement et affaires publiques; autorisation des instances

Alan Gold, comité d'audition

Constance Backhouse, patrimoine

Thomas Conway, mobilité interjuridictionnelle; perfectionnement professionnel

John Campion, contentieux

Cathy Corsetti, Comité permanent des parajuristes

Paul Schabas, réglementation de la profession

Raj Anand, tribunaux

Membres élus du Comité permanent des parajuristes

Robert Burd

Cathy Corsetti, présidente

Paul Dray, conseiller

Michelle Haigh, conseillère

Kenneth Mitchell





Trésorière

Laurie H. Pawlitza

Membres élus

Raj Anand, MB

Constance Backhouse, C.M., O.Ont., MB

Jack Braithwaite

Christopher D. Bredt

John E. Callaghan

John A. Campion

Thomas G. Conway

Mary Louise Dickson, O.Ont., c.r.

Adriana Doyle

Lawrence Alexander Eustace

Robert F. Evans, c.r.

Julian N. Falconer

Alan D. Gold

Howard Goldblatt

Jennifer A. Halajian

Susan M. Hare

Carol Hartman

Jacqueline Horvat

Janet Leiper

Michael M. Lerner

M. Virginia MacLean, c.r., MB

William C. McDowell

Susan T. McGrath

Wendy Matheson

Malcolm M. Mercer

Janet E. Minor

Barbara J. Murchie

Julian Porter, c.r.

Judith M. Potter

Nicholas John Pustina, c.r.

Susan Richer

Linda R. Rothstein, MB

Mark Sandler

James A. Scarfone

Paul B. Schabas

Alan G. Silverstein, C.S.

Joseph J. Sullivan, C.S.

Beth Symes, C.M., MB

Robert Wadden

Peter C. Wardle

Membres nommés

Marion Boyd

S.M. Aslam Daud, M.B.B.S.

Seymour Epstein, ing.

Dow Marmur

Jack Rabinovitch, O.C., O.Ont.

Jan Richardson

Baljit Sikand

Catherine Strosberg

Membres parajuristes

W. Paul Dray

Michelle Haigh

Membres d'office

L'hon. John Gerretsen, député

Bob Aaron

Larry Banack

L'hon. Christopher Bentley

Michael J. Bryant

L'hon. W. Dan Chilcott, c.r.

John T. Clement, c.r.

Austin M. Cooper, c.r.

Paul Copeland, C.M.

E. Susan Elliott, MB

Abraham Feinstein, c.r., MB

L'hon. Lee K. Ferrier, c.r.

Neil Finkelstein

L'hon. James M. Flaherty, P.C., député

Patrick Garret Furlong, c.r., MB

Gary Lloyd Gottlieb, c.r.

L'hon. John D. Ground, c.r.

Howard G. Hampton

Charles A. Harnick, c.r., MB

George D. Hunter

Vern Krishna, C.M., c.r., FRSC

Gavin MacKenzie

Ronald D. Manes

L'hon. R. Roy McMurtry, O.C., O.Ont., c.r.

W. A. Derry Millar

Daniel J. Murphy, c.r.

Ross W. Murray, c.r.

Alan W. Pope, c.r.

L'hon. Sydney L. Robins, c.r., MB

L'hon. Allan Rock, P.C., c.r.

Heather Joy Ross

Clayton Ruby, C.M.

Arthur R.A. Scace, C.M., c.r.

Norman W. Sterling, c.r.

Harvey T. Strosberg, c.r., MB

Gerald A. Swaye, c.r., C.S.

Robert C. Topp

J. James Wardlaw, c.r., MB

Bradley H. Wright

Roger D. Yachetti, c.r.

David S. Young

Membres honoraires

Son Altesse Royale le Prince Charles, Prince de Galles

La très honorable baronne Thatcher, L.G., O.M., P.C.

L'hon. Lincoln M. Alexander, P.C., C.C., O.Ont., C.D., c.r., MB

Marshall A. Crowe, MB (émérite)

Membres du Conseil – 2011

Peter Wardle a été élu conseiller le 26 mai 2011 pour combler le poste laissé vacant par l'élection de la trésorière.

Jan Richardson a été nommé conseiller non juriste le 26 mai 2011.

Les conseillers non juristes Marion Boyd, Seymour Epstein, Dow Marmur, Jack Rabinovitch, Baljit Sikand et Catherine Strosberg ont été renommés le 1er mai 2011.

Bonnie Tough, une ancienne conseillère, est décédée le 20 avril 2011.

Directeur général
Robert G.W. Lapper, c.r.

416-947-3309

rlapper@lsuc.on.ca

Directrice des finances
Wendy Tysall

416-947-3322

wtysall@lsuc.on.ca

Conseillère principale en matière d'équité
Josée Bouchard

416-947-3984

jbouchar@lsuc.on.ca

Directrice des ressources humaines
Laura Cohen

416-947-3396

lcohen@lsuc.on.ca

Directeur des politiques et des tribunaux
James Varro

416-947-3434

jvarro@lsuc.on.ca

Directrice du Service à la clientèle et des plaintes
Terry Knott

416-947-7622

tknott@lsuc.on.ca

Directeur de l'informatique
John Matos

416-947-3392

jmatos@lsuc.on.ca

Directrice du perfectionnement professionnel
Diana Miles

416-947-3328

dmiles@lsuc.on.ca

Directrice de la réglementation professionnelle
Zeynep Onen

416-947-3949

zonen@lsuc.on.ca

Directeur des communications
Roy Thomas

416-947-7619

rthomas@lsuc.on.ca

Directrice des affaires publiques
Sheena Weir

416-947-3338

sweir@lsuc.on.ca

Présidente-directrice générale Assurance de la responsabilité civile et professionnelle des avocats (LawPRO)
Kathleen Waters

416-598-5879

Sans frais : 1-800-410-1013

kathleen.waters@lawpro.ca

Directrice générale LibraryCo inc.
Martha Foote

416-947-3952

mfoote@libraryco.ca

Renseignements généraux
Sans frais : 1-800-668-7380

Réception : 416-947-3300

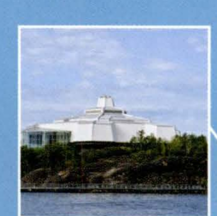
Courriel : *lawsociety@lsuc.on.ca*

Site Web : *www.lsuc.on.ca*

Ce rapport se trouve sur le site Web du Barreau du Haut-Canada : *www.lsuc.on.ca.*

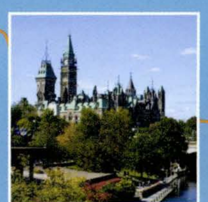
Pour d'autres exemplaires, contactez le Service des communications au 416-947-5220.

Sudbury
Séance d'information sur l'élection des conseillers et des conseillères



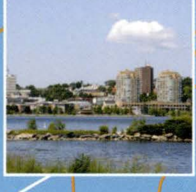
Ottawa
Cérémonie de prestation de serment des nouveaux juges de la Cour suprême du Canada



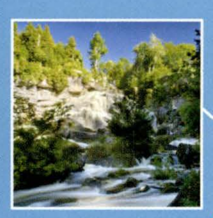


Barrie
Consultation du Groupe de travail sur le stage

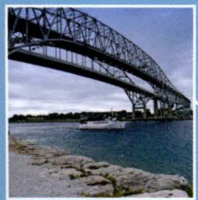




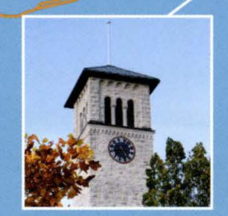
Owen Sound
Souper de la journée de golf annuelle de l'association du barreau des comtés de Grey et de Bruce



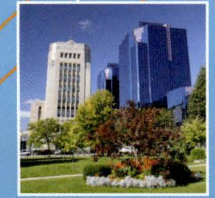
Sarnia
Assemblée annuelle de l'association du barreau de Lambton



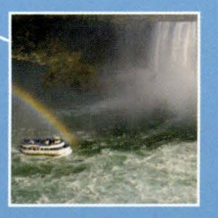
Kingston
Présentation à la faculté de droit de l'Université Queen's pour la Journée internationale de la femme



London
Petit-déjeuner rencontre avec la trésorière et l'association du barreau de Middlesex



Niagara Falls
Assemblée plénière du printemps de l'Association des bâtonniers de comtés et districts







Osgoode Hall
130, rue Queen Ouest
Toronto (Ontario)
M5H 2N6
416-947-3300
1-800-668-7380
www.lsuc.on.ca